

---

---

# MÉMORIAL

## DES

### SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Cinquante-quatrième séance – Mercredi 17 avril 2002, à 17 h

**Présidence de M. Pierre Losio, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Michel Ducret, M<sup>me</sup> Sophie Fischer, M. Alain Fischer, M<sup>me</sup> Aline Gualeni et M. Alain-Georges Sandoz.*

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare, maire, M. André Hediger, vice-président, MM. Christian Ferrazino, Pierre Muller et Alain Vaissade, conseillers administratifs.*

#### CONVOCATION

Par lettre du 3 avril 2002, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 16 avril, mercredi 17 avril et lundi 29 avril 2002, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

**M. Manuel Tornare, maire.** Le Conseil administratif respectera désormais la nouvelle procédure concernant l'étude du budget. Les huissiers vont distribuer aux conseillers municipaux et aux représentants de la presse un document où figurent les objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2003. Vous aurez ainsi l'occasion de le lire, et nous en discuterons au sein des commissions.

















**M. Manuel Tornare, maire.** Quant à la suite de l'affaire concernant le Grand Casino, je vous lis un communiqué du Conseil administratif: «Le Conseil administratif représentant l'actionnaire majoritaire et les administrateurs de la SECSA, la Société d'exploitation du Casino de Genève, se sont réunis lundi 15 avril 2002 dans l'après-midi.

»Lors de l'assemblée générale qui a suivi, le Conseil administratif a désigné en qualité d'administrateur M. Charles Berney afin de remplacer l'administrateur délégué démissionnaire. L'assemblée générale en a pris acte.

»Contre toute attente, le Conseil administratif apprend ce jour que, lors de la réunion du conseil d'administration du mardi 16 avril, les administrateurs ont refusé la qualité d'administrateur délégué au nouveau représentant désigné par la Ville de Genève.

»Par cette décision, le conseil d'administration n'a donc pas respecté la volonté pourtant clairement exprimée par l'actionnaire majoritaire. Nous déplorons la défiance dont a ainsi fait preuve le conseil d'administration à l'égard de l'actionnaire majoritaire, à un moment où la situation difficile nécessite pourtant une collaboration étroite des organes de la société.

»Indépendamment de ce qui précède, le Conseil administratif a confirmé la constitution d'une délégation en son sein, laquelle est seule habilitée à engager des démarches, notamment auprès des autorités fédérales concernant l'avenir d'un casino dans notre Ville.»

Ce communiqué est daté du 17 avril 2002, à Genève.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** Nous allons maintenant aborder les réponses du Conseil administratif aux questions orales posées au cours de la séance plénière d'hier après-midi. En fin de séance, nous terminerons le débat de préconsultation commencé hier soir sur la proposition PR-195 au sujet de l'aménagement de la place des Nations; en effet, à la clôture de la séance où nous avons amorcé ce débat, il ne restait que deux orateurs inscrits, mais puisqu'il suffit que le contenu de l'une ou l'autre de ces interventions suscite des reprises de parole pour que nous ne puissions pas traiter les comptes ensuite, ce qui serait fort regrettable, nous débattons de ceux-ci auparavant.

### 3. Questions orales.

**M. André Hediger, conseiller administratif.** Je réponds à une question de M. Oberholzer, qui n'est pas présent en ce moment. Monsieur Kaplun, je vous remercie d'avance de lui transmettre mes propos. Il s'agit des vestiaires des installations sportives de Frontenex et de Pré-Picot. Tous les usagers des deux terrains du même nom bénéficient d'une place dans les vestiaires de Frontenex pour se changer et se doucher. Selon les consignes transmises à chaque début de saison aux présidents des clubs utilisateurs, les entraîneurs doivent chaque fois venir chercher les clés auprès du gardien de service, dans son local, à l'arrière du bâtiment principal de Frontenex, et les lui restituer après les entraînements.

Cela s'est toujours passé ainsi, mais, les 20 et 27 mars ainsi que le 2 avril 2002, les entraîneurs ont omis de venir chercher les clés, soit par oubli, soit par négligence. Le gardien de service s'est rendu au stade de Pré-Picot, où les enfants se changeaient à l'extérieur, et il a attiré l'attention des entraîneurs sur le caractère inadmissible de la situation. J'ai ici une copie des lettres envoyées aux entraîneurs par le Service des sports à la suite de cet incident; vous pourrez le dire à M. Oberholzer, Monsieur Kaplun. En effet, pour notre part, nous estimons que la possibilité de se doucher, l'hygiène après l'entraînement, sont des choses importantes.

Monsieur le président, si vous me le permettez, je vais terminer de répondre à une question posée hier soir par M. Bonny, à qui j'ai promis un complément d'information. Cette question concernait la piscine de Pâquis-Centre et le problème de fuite d'huile qui s'y est produit. Il est vrai que, après la grosse fuite, quelques petites fuites du système hydraulique ont subsisté. Comme vous l'avez vous-même dit hier soir, Monsieur Bonny, l'huile qui s'en dégageait ne présente, après analyse, aucun risque pour la santé. Par conséquent, en dépit de ce problème, nous avons décidé de ne pas interrompre l'exploitation de cette piscine. Un avis informant les usagers de cet inconvénient, et notamment de l'odeur désagréable, a été placardé. Je ne sais pas si vous l'avez vu, mais, pour ma part, j'en ai reçu une copie cet après-midi.

Monsieur Bonny, vous avez avancé hier soir l'hypothèse que le fond mobile de cette piscine pouvait être dangereux. Sachez-le bien: la position des fonds mobiles des piscines de la Ville de Genève n'est jamais modifiée lorsque le bassin est utilisé. Cela se fait en dehors des heures de fréquentation. Au besoin, les gardiens font sortir les usagers de la piscine, quand ils modifient la hauteur de ces fonds. Il n'y a donc aucun risque, à aucun moment, que les enfants se prennent les pieds dans les fonds mobiles de ces bassins; en effet, les interstices destinés à laisser passer l'eau sont très petits et protégés par des caoutchoucs. Voilà, j'espère vous avoir rassuré, Monsieur Bonny, mais votre question était sensée et votre inquiétude compréhensible.

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** Suite à une question posée hier soir par M. Coste concernant une inondation à la Traverse, au 50, rue de Berne, je suis en mesure de lui dire qu'en effet, dans la nuit du 30 mars au 1<sup>er</sup> avril, il s'est produit une remontée de la nappe phréatique. Voyez-vous, Monsieur Coste, ce n'est pas la première fois que cela se passe. En effet, le 19 septembre 1994, la Traverse avait subi un sinistre analogue; donc, *bis repetita non placent*, en l'occurrence. Un dispositif avait été installé pour garantir une certaine étanchéité à cette salle, mais cette remontée de la nappe phréatique a été supérieure à ses capacités, d'où l'inondation dans le théâtre.

En ce qui concerne la compagnie de théâtre, elle doit avoir sa propre police d'assurance concernant son exploitation. Dans le cas présent, c'est une police d'assurance-commerce qui devrait couvrir le manque de recettes d'exploitation. En ce qui concerne les décors, si cette compagnie est bien assurée – ce que je souhaite – ce doit être son assurance dégâts d'eau qui paiera les frais, mais en tout cas pas la Ville de Genève. Je peux vous dire qu'en 1994 cette affaire nous avait précisément coûté 16 732 francs pour remettre le théâtre en conformité.

**M. Manuel Tornare, maire.** La première question à laquelle je vais répondre concerne le parc des Minoteries et l'installation tubulaire vierge de végétation qui s'y trouve; c'est M. Savary qui l'a posée. Je me suis renseigné à ce sujet. Nous avons planté à deux reprises des glycines à cet endroit. La première fois, elles ont été arrachées. La seconde fois – et ce sera la dernière, car nous n'y mettrons plus de glycines – elles ont été sciées. Il y a donc eu du vandalisme. Cependant, en accord avec le Service des espaces verts et de l'environnement, nous allons essayer de végétaliser cette structure tubulaire, peut-être avec des épineux, cette fois-ci...

La deuxième question à laquelle je réponds émane de M. Harmann qui demande jusqu'à quand les vestiaires du groupe scolaire des Allières resteront fermés. Renseignements pris, je peux confirmer que ces vestiaires sont fermés depuis trois ans, car il y avait à l'intérieur des faïences coupantes qui risquaient d'être dangereuses pour les enfants. Je suis d'accord avec vous, Monsieur Harmann, que ce délai de trois ans pour remplacer des faïences rappelle certaines pratiques d'autrefois. J'ai donc demandé que ces faïences soient remplacées d'ici au mois prochain. Vous me tiendrez au courant pour que je sache si cela a été fait, Monsieur Harmann; je vous en remercie d'avance.

J'en profite pour dire à M<sup>me</sup> Hämmerli-Lang, qui m'a adressé hier soir la question écrite QE-69 concernant les promotions des écoles primaires et les associations qui y participent, que ce problème va être débattu au Conseil administratif le 24 avril, c'est-à-dire mercredi prochain. Sa réponse vous sera ensuite transmise.

M. René Grand – il est absent, mais un de ses collègues lui transmettra mes propos – m’a posé une question sur le dragon de béton du parc Gourgas. Ce dragon a été installé en accord avec M. Juon quand il travaillait encore au Service des écoles et institutions pour l’enfance et il correspond aux normes de sécurité européennes. Cependant, j’ai demandé ce matin à M<sup>me</sup> Irminger que l’on voie s’il est possible de renforcer la sécurité à cet endroit, puisque les habitants du lieu ne sont pas très contents.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** M<sup>me</sup> Guignard m’a posé deux questions. Premièrement, elle demandait si la Ville de Genève avait fait recours contre la décision du Département cantonal de l’aménagement, de l’équipement et du logement (DAEL) de refuser la demande de mettre à l’inventaire les deux villas sises à l’avenue de la Roseraie 44 et 46. Deuxièmement, M<sup>me</sup> Guignard désirait savoir si ce recours, le cas échéant, aurait pour effet de bloquer le projet de la Fondation d’habitation Beau-Séjour qui souhaite construire des bâtiments en régime d’habitation à bon marché (HBM).

La réponse à votre première question, Madame Guignard, est affirmative. En date du 13 février 2002, la Ville de Genève a interjeté recours au Tribunal administratif contre la décision du DAEL de refuser la mise à l’inventaire – et non pas le classement – des deux villas sises à l’avenue de la Roseraie 44 et 46. Je ne veux pas argumenter ici sur les raisons qui nous ont poussés à interjeter recours; je peux simplement vous dire qu’elles sont bonnes et se fondent essentiellement sur un préavis de la Commission cantonale des monuments, de la nature et des sites qui ne dit rien d’autre que ce que nous demandons, à savoir que ces villas sont de qualité et méritent d’être en tout cas mises à l’inventaire. Nous disposons donc d’un dossier sérieusement documenté justifiant notre intervention en ce sens.

Je réponds maintenant à la deuxième question: ce recours risque-t-il d’entraîner des conséquences pour le projet de la Fondation d’habitation Beau-Séjour concernant les HBM qu’elle souhaite construire? La réponse est non. Comme vous le savez, ladite fondation est propriétaire de la parcelle correspondant au 40 de l’avenue Beau-Séjour, alors que les villas dont il s’agit sont sises aux 44 et 46 de la même avenue. Je vous rappelle qu’il y avait au 42 une très belle villa qui a été démolie. Aujourd’hui, bien évidemment, nous n’en parlons plus, si ce n’est par photos interposées et pour regretter – tel est du moins le cas de certains – qu’une partie d’un patrimoine de cette qualité ait disparu.

En résumé, la Fondation d’habitation Beau-Séjour, qui a reçu il y a moins d’un mois une autorisation complémentaire pour construire sur sa parcelle, a en quelque sorte révisé son projet pour ne pas empiéter sur les parcelles voisines. Elle est en droit de procéder à la réalisation de ce projet, sous réserve qu’il n’y ait

pas de recours des voisins d'ici deux ou trois jours, puisque cette autorisation a été délivrée il y a environ vingt-sept jours, selon mon décompte, et que, comme vous le savez, le délai de recours est de trente jours. La Ville ne va pas recourir contre ce projet, je le dis au cas où tel serait votre sujet d'inquiétude; par contre, elle ne peut pas exclure que des tiers le fassent.

Je précise simplement que la Fondation d'habitation Beau-Séjour ne pourra construire, sur sa propre parcelle, qu'une sorte de champignon qui risque de défigurer tout le site. En effet, vous le savez, les parcelles annexes ne pourront pas, quant à elles, accueillir des constructions, dans la mesure où il existe des servitudes croisées empêchant leurs propriétaires de construire. De toute façon, là n'est pas forcément votre préoccupation majeure, puisque, comme vous l'aviez relevé et selon ce que je vous avais indiqué lors du débat qui avait animé le Conseil municipal à ce sujet, des projets de construction en propriété par étages ont été retenus. Votre souci, Madame Guignard, concernait davantage des logements sociaux qui pourront donc, le cas échéant, être réalisés. Pour l'instant, le projet de propriétés par étage, en raison des servitudes croisées dont nous avons largement parlé à l'époque, ne pourra pas démarrer. J'espère avoir ainsi dissipé vos inquiétudes.

#### 4. Présentation de la liste des jurés des tribunaux pour l'année 2003.

**Le président.** Vous avez eu la possibilité de consulter la liste des jurés depuis hier auprès de M. Hediger, conseiller administratif. La parole n'étant pas demandée, nous allons donc passer au vote.

**La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de l'arrêté est mis aux voix; il est accepté sans opposition (quelques abstentions).**

Il est ainsi conçu:

#### *ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la circulaire du Département de justice, police et sécurité;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article unique.* – La liste de présentation des 1003 jurés de la Ville de Genève auprès des tribunaux pour l'année 2003 est approuvée.

Le Conseil administratif est chargé de transmettre cette liste en double exemplaire au Conseil d'Etat.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

## 5. Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2001 (PR-192).

	<b>SOMMAIRE</b>	Pages
<b>Première partie</b>		
<b>1. CONSIDERATIONS GENERALES</b>		
1.1. Compte de fonctionnement - présentation des résultats.		5473
1.2. Analyse des principaux écarts.		5474
1.3. Evolution de la fiscalité.		5481
1.4. Comptes des investissements.		5483
1.5. Financement des investissements en 2001.		5485
1.6. Variation de la fortune de la Ville de Genève.		5485
1.7. Analyse politique.		5485
<b>2. AUTORITES</b>		
2.1. Délégations du Conseil administratif.		5489
2.2. Contrôle financier.		5491
2.3. Secrétariat général.		5492
<b>3. GESTION DU CONSEIL ADMINISTRATIF</b>		
3.1. Département des finances et de l'administration générale.		5519
3.2. Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.		5557
3.3. Département des affaires culturelles.		5619
3.4. Département des sports et de la sécurité.		5697
3.5. Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.		5722
<b>Deuxième partie</b>		
<b>4. PRINCIPAUX ECARTS ET LISTE DES DEPASSEMENTS DE CREDITS</b>		
4.1. Dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.		5761
<b>5. PROJETS D'ARRETES</b>		
5.1. Dépassements des crédits budgétaires.		5761
5.2. Approbation des comptes de la Ville de Genève pour l'exercice 2001.		5761
<b>6. TABLEAUX DIVERS</b>		
		5764























































5500

SÉANCE DU 17 AVRIL 2002 (après-midi)  
Comptes rendus 2001



















5510

SÉANCE DU 17 AVRIL 2002 (après-midi)  
Comptes rendus 2001



















5520

SÉANCE DU 17 AVRIL 2002 (après-midi)  
Comptes rendus 2001



















5530

SÉANCE DU 17 AVRIL 2002 (après-midi)  
Comptes rendus 2001







































5550

SÉANCE DU 17 AVRIL 2002 (après-midi)  
Comptes rendus 2001











5556

SÉANCE DU 17 AVRIL 2002 (après-midi)  
Comptes rendus 2001







5560

SÉANCE DU 17 AVRIL 2002 (après-midi)  
Comptes rendus 2001











5566

SÉANCE DU 17 AVRIL 2002 (après-midi)  
Comptes rendus 2001







5570

SÉANCE DU 17 AVRIL 2002 (après-midi)  
Comptes rendus 2001











5576

SÉANCE DU 17 AVRIL 2002 (après-midi)  
Comptes rendus 2001



































































5610

SÉANCE DU 17 AVRIL 2002 (après-midi)  
Comptes rendus 2001



















5620

SÉANCE DU 17 AVRIL 2002 (après-midi)  
Comptes rendus 2001



























































5650

SÉANCE DU 17 AVRIL 2002 (après-midi)  
Comptes rendus 2001



















5660

SÉANCE DU 17 AVRIL 2002 (après-midi)  
Comptes rendus 2001











5666

SÉANCE DU 17 AVRIL 2002 (après-midi)  
Comptes rendus 2001







5670

SÉANCE DU 17 AVRIL 2002 (après-midi)  
Comptes rendus 2001



























































5700

SÉANCE DU 17 AVRIL 2002 (après-midi)  
Comptes rendus 2001



5702

SÉANCE DU 17 AVRIL 2002 (après-midi)  
Comptes rendus 2001















5710

SÉANCE DU 17 AVRIL 2002 (après-midi)  
Comptes rendus 2001



5712

SÉANCE DU 17 AVRIL 2002 (après-midi)  
Comptes rendus 2001







5716

SÉANCE DU 17 AVRIL 2002 (après-midi)  
Comptes rendus 2001







5720

SÉANCE DU 17 AVRIL 2002 (après-midi)  
Comptes rendus 2001



5722

SÉANCE DU 17 AVRIL 2002 (après-midi)  
Comptes rendus 2001















5730

SÉANCE DU 17 AVRIL 2002 (après-midi)  
Comptes rendus 2001



5732

SÉANCE DU 17 AVRIL 2002 (après-midi)  
Comptes rendus 2001



































5750

SÉANCE DU 17 AVRIL 2002 (après-midi)  
Comptes rendus 2001



5752

SÉANCE DU 17 AVRIL 2002 (après-midi)  
Comptes rendus 2001















5760

SÉANCE DU 17 AVRIL 2002 (après-midi)  
Comptes rendus 2001



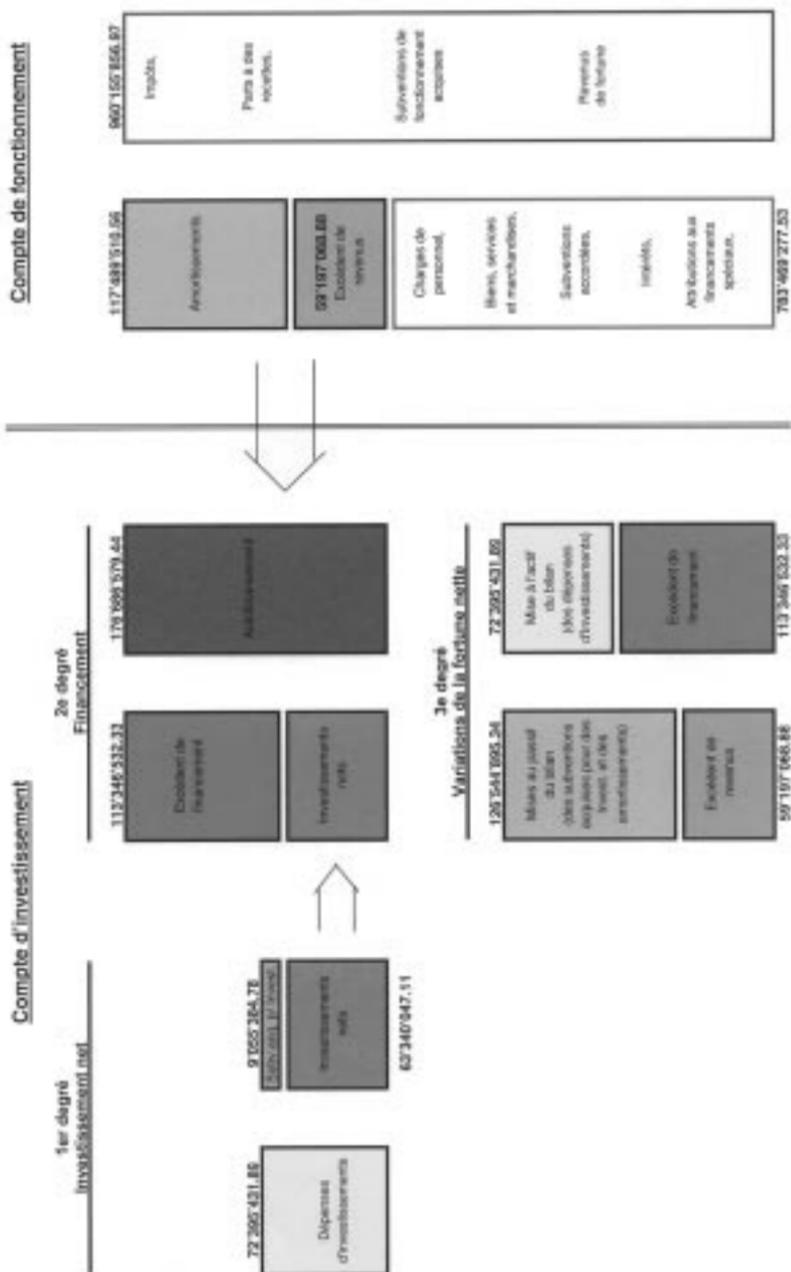








## PRESENTATION GENERALE SCHEMATIQUE DES COMPTES 2001









5770

SÉANCE DU 17 AVRIL 2002 (après-midi)  
Comptes rendus 2001



5772

SÉANCE DU 17 AVRIL 2002 (après-midi)  
Comptes rendus 2001







5776

SÉANCE DU 17 AVRIL 2002 (après-midi)  
Comptes rendus 2001



























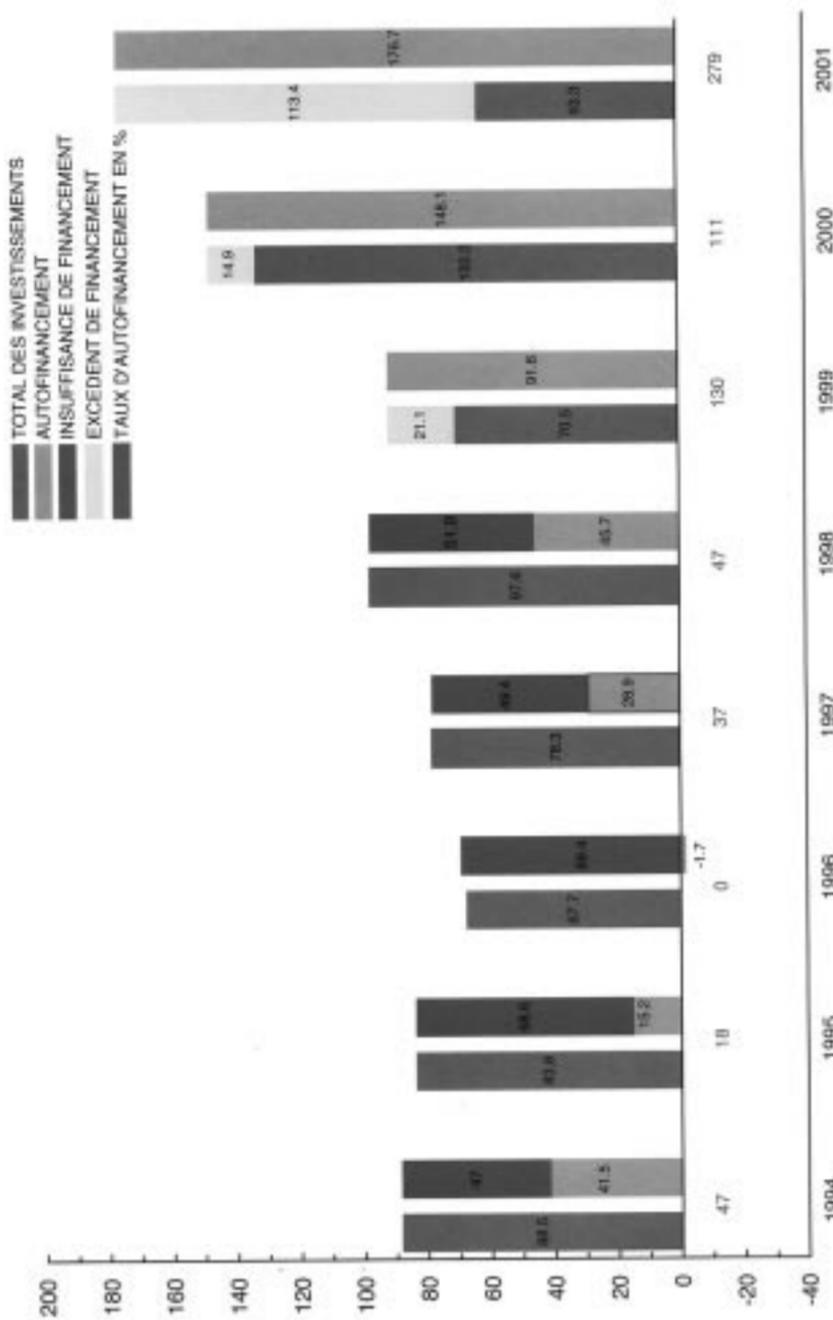
5790

SÉANCE DU 17 AVRIL 2002 (après-midi)  
Comptes rendus 2001



# EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS ET DE LEUR AUTOFINANCEMENT

## 1994-2001 EN MILLIONS DE FR.





































5810

SÉANCE DU 17 AVRIL 2002 (après-midi)  
Comptes rendus 2001

































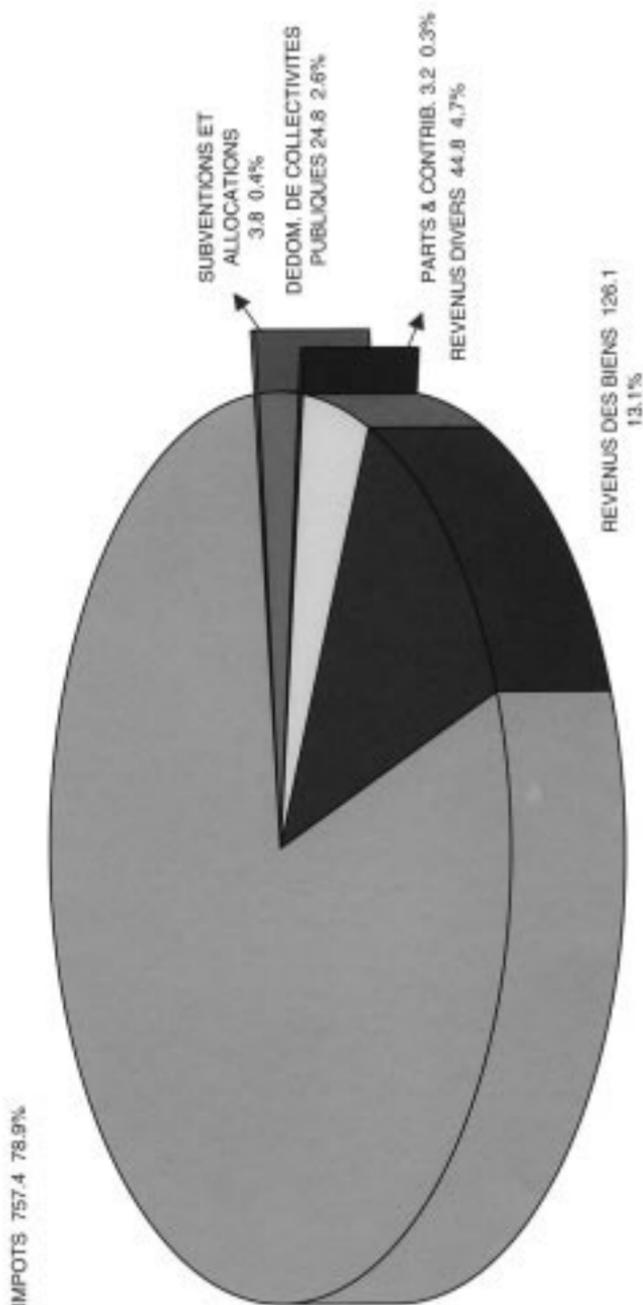




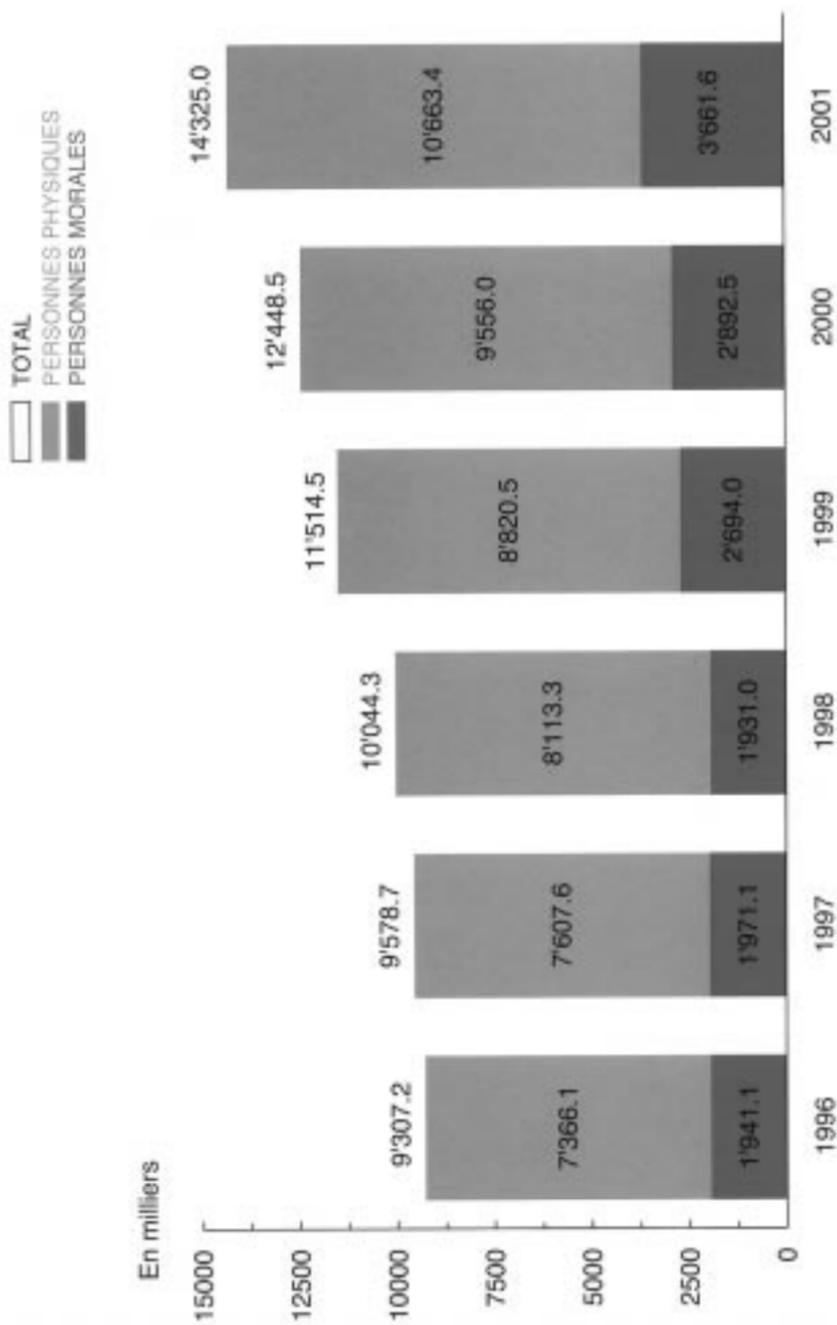


**COMPTES 2001**  
**STRUCTURE DES REVENUS PAR NATURE**

(en millions de francs)



EVOLUTION DE LA VALEUR DU CENTIME ADDITIONNEL 1996-2001









**COMPTES 2001**  
**STRUCTURE DES CHARGES PAR NATURE**

(en millions de francs)

BIENS, SERV. MARCH. 146.2  
18.2%

PERSONNEL 316.3 35.0%

INTERETS PASSIFS 80.0 8.9%

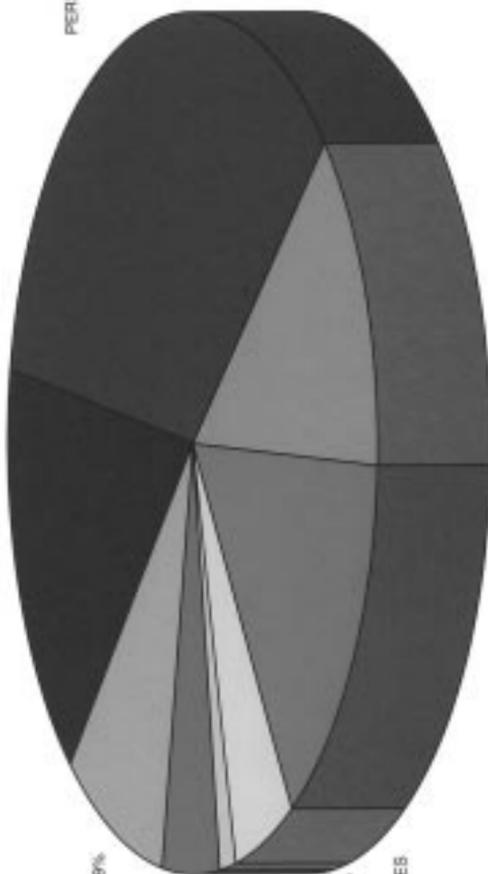
PERTES S/ DEB. 42.9 4.8%

CONTRIB. COLLECTIV. 13.2 1.5%

DEDOMMAG. COLLECTIVITES  
48.3 5.4%

SUBVENTIONS ET ALLOCATIONS  
156.6 15.2%

AMORTISSEMENTS 117.5 13%





























**Le président.** Nous sommes convenus avec les chefs de groupe qu'il y aura une seule prise de parole par groupe politique. Je vous remercie de bien vouloir respecter cette disposition.

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, au nom du Conseil administratif, je vais vous faire une petite déclaration concernant ce rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2001.

Comme chaque année au mois d'avril, vous avez reçu ce mois la brochure présentant les comptes de la Ville de Genève pour l'exercice écoulé ainsi que le rapport de gestion du Conseil administratif. (*Brouhaha.*)

**Le président.** Mesdames et Messieurs, je vous signale qu'il s'agit des comptes de notre Ville. Il serait peut-être souhaitable que vous écoutiez l'orateur, afin qu'il puisse nous présenter la déclaration du Conseil administratif. Si vous avez des discussions particulières à tenir, veuillez le faire dans les salles réservées à cet effet.

*M. Pierre Muller, conseiller administratif.* Je vous remercie de me redonner la parole, Monsieur le président. (*Le groupe démocrate-chrétien continue de discuter.*) Visiblement, ce point n'intéresse pas beaucoup le groupe démocrate-chrétien, mais nous allons nous passer de son attention. Vous allez sans doute renvoyer cet objet à la commission des finances, où vous aurez tout loisir d'examiner les comptes et, le cas échéant, d'obtenir les compléments d'information souhaités. Pour ma part, je vous ferai grâce de longs développements sur cet objet, les chiffres présentés vous étant connus depuis le 5 mars, date de la présentation des comptes aux membres de la commission des finances, et l'analyse des résultats ne pouvant se résumer en quelques mots.

Dès lors, je me bornerai à une remarque de forme qui va dans le sens de la démarche instaurée par le bureau du Conseil municipal dans le cadre de la réforme du processus budgétaire en Ville de Genève. L'une des difficultés que vous, conseillers municipaux, rencontrez dans l'exercice de votre mandat au niveau du contrôle des comptes est engendrée par le manque de temps dont vous disposez pour ce faire. En effet, vous devez procéder à l'audition des magistrats, puis à la rédaction du rapport et à l'approbation des comptes en séance plénière. Cette opération coïncide avec le début du processus budgétaire, le vote du Conseil municipal sur les comptes ayant toujours lieu après le dépôt du nouveau projet de budget, juxtaposition peu favorable à un travail serein.

Je pense qu'il est donc également justifié d'engager une réflexion concernant le processus d'acceptation des comptes. L'acte purement formel consistant à voter le renvoi du rapport de gestion du Conseil administratif à la commission des finances peut assurément se dérouler rapidement, laissant ainsi aux commissaires que vous êtes une plus grande marge de temps pour son examen. Je ne m'attarderai donc pas plus longuement sur ce point que je laisse à la réflexion des uns et des autres.

Je conclurai cette brève introduction au rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2001 en vous répétant ma satisfaction à la lecture des résultats financiers de la Ville de Genève. Pour ma part, lors de la présentation du même document ces six dernières années, je n'ai jamais eu l'occasion d'annoncer plus de 59 millions de francs de bénéfices, malgré les 57 millions de francs d'amortissements complémentaires à une trésorerie qui permettra à la Ville, pour l'année 2002 et vraisemblablement également pour l'exercice 2003, de ne pas conclure de nouveaux emprunts. Enfin, je relèverai que notre autofinancement total est exceptionnel et se monte à plus de 176 millions de francs, notre taux d'autofinancement s'élevant ainsi à près de 280%.

Ce dernier chiffre constitue le seul bémol que je mettrai à ces résultats de l'exercice 2001, puisqu'il s'explique par la faiblesse de nos investissements annuels, lesquels se montent à 63 millions de francs seulement. Il apparaît ainsi que tant l'administration municipale que les commissions spécialisées du Conseil municipal devraient peut-être se pencher un peu sur ce problème et accélérer le processus de traitement des dossiers, de trop nombreux projets – souvent les vôtres, mais aussi les nôtres, bien sûr – étant en attente. Il y a donc un petit effort à fournir sur ce plan.

En conclusion, mes collègues du Conseil administratif et moi-même, nous nous ferons un plaisir de disséquer plus en détail ces chiffres lorsque nous serons auditionnés par la commission des finances. Je vous remercie d'avance pour ces auditions.

#### *Préconsultation*

**M. Jean-Pascal Perler** (Ve). La déclaration de M. Muller sur le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes, malgré sa belle entrée en matière, nous semble avoir quelque peu un goût de réchauffé. Effectivement, on nous a déjà tout présenté il y a un mois, au cours d'une conférence de presse, et les groupes se sont exprimés à travers la presse. On connaît donc maintenant leur position et la déclaration correspondante va en être la plus simple expression.

A part cela, nous nous réjouissons, après un mois durant lequel nous n'avons pas pu travailler sur ces comptes, de pouvoir enfin les renvoyer tout à l'heure à la commission des finances, tandis que les commissions spécialisées auront l'honneur de travailler sur les objectifs du Conseil administratif exprimés dans le projet de budget 2003.

Depuis dix ans que l'Alternative est majoritaire, les comptes n'ont jamais été aussi bons, et c'est ce que je retiendrai en priorité. M. Muller a signalé que les revenus sont de l'ordre de 59 millions de francs – un sommet – même s'il y a 57 millions de francs d'amortissements complémentaires, lesquels représentent actuellement la moins mauvaise solution pour faire diminuer la dette.

A propos de la dette de la Ville, celle-ci a diminué de 113 millions de francs cette année, à notre grande satisfaction. Vous l'avez dit, Monsieur Muller: cet autofinancement de 279% est exceptionnel et n'a jamais été aussi important. Il est dû à la faible proportion des investissements réalisés, lesquels se montent à 63 millions de francs. Je vous rappelle, Monsieur Muller, que le Conseil municipal, en cours d'année, vote quand même des crédits dont le total est supérieur à cette somme; si les objets présentés traînent, c'est souvent dans les services et en raison de recours, une fois leur réalisation votée par le Conseil municipal, et non pas lors de leur étude en commission, il faut le préciser.

A ce sujet, le total des investissements votés par le Conseil municipal en 2002 jusqu'à ce jour se monte déjà à 92 millions de francs. Ceux qui sont actuellement à l'examen en commissions s'élèvent à 120 millions de francs. D'ici à la fin du mois d'avril, nous allons encore voter 30 millions de crédits en séances plénières, ce qui fait qu'à ce moment-là nous aurons déjà voté ou serons en train d'étudier en commission des demandes de crédits pour 240 millions de francs. Il faudra bien une fois payer la facture lorsque ces projets se réaliseront! J'attire donc l'attention du Conseil municipal sur ce point: il s'agit de faire attention, cette année, à la grande somme qui équivaldra aux investissements réalisés et qui dépassera de loin les 100 millions de francs établis comme plafond à la suite de la motion N° 296 acceptée le 13 juin 1990.

Les Verts sont satisfaits par la maîtrise des charges de fonctionnement courantes réalisée dernièrement. Les services de la Ville travaillent correctement, et nous félicitons leurs collaborateurs de participer à ces économies. Le chapitre 31, en tout cas au niveau des charges courantes, est stable. Si nous établissons une comparaison avec les comptes 2000, nous constatons une très forte augmentation de ces charges, mais je rappelle au Conseil municipal que celles-ci reflètent la volonté politique de la majorité alternative, c'est-à-dire le redémarrage des mécanismes salariaux, la politique d'attribution des subventions, et j'en passe. Voilà pour ce qui est des faits.

Je me suis également attardé, au cours de cette première lecture du rapport de gestion à l'appui des comptes, sur l'analyse politique de ces comptes par le Conseil administratif. Je retiendrai deux points auxquels les Verts pourront adhérer totalement. Premièrement, nos bonis sont totalement dépendants des revenus des impôts, qui représentent 80% des revenus de la Ville de Genève, et c'est pour cela que le centime additionnel peut être très influent sur la conjoncture actuelle. Si, depuis cinq ans, on observe une amélioration de la conjoncture, il faudra faire attention que ce ne soit pas maintenant la déconfiture, et que la valeur du centime additionnel diminue au point où nous ne pourrions plus assumer nos charges.

Il faut avouer que les charges, je le rappelle, et comme vous le dites aussi, Messieurs les conseillers administratifs, ont augmenté d'un peu moins de 200 millions de francs en quatre ans. Cela représente quand même de grosses sommes, mais je rappelle qu'elles découlent de la volonté de la majorité alternative. Cependant, nous pourrions prendre garde à ne pas créer de nouvelles charges à l'avenir.

J'ajoute un petit bémol à l'analyse politique des comptes faite par le Conseil administratif. Comprenne qui voudra: il est fier d'annoncer qu'il a procédé à 600 régularisations de faux temporaires en 2001... bravo, mais, derrière ce résultat, il y a quand même le regret de voir réduire sa marge de manœuvre au niveau de la flexibilité de sa gestion du personnel.

Pour terminer, je citerai deux ou trois points de moindre importance que j'ai examinés à première lecture en prenant connaissance de ce rapport de gestion. Le travail sur les détails aura lieu en commission et se reflétera dans le rapport de cette dernière.

Premièrement, il existe depuis un peu plus de deux ans une délégation créée par le Conseil administratif pour la coopération. M. Künzi, au cours de l'une de ses interventions, avait l'air de ne pas être satisfait des sommes allouées à la coopération. Je peux lui apprendre que, comme l'a annoncé le Conseil administratif hier, nous avons inscrit 1 million de francs supplémentaire pour cette ligne au budget 2002. En outre, le Conseil administratif nous annonce dans son rapport de gestion à l'appui des comptes que les crédits consacrés à la coopération au développement et à l'aide humanitaire représenteront 0,7% du budget total de la Ville au projet de budget 2003.

En tant que commissaires à la commission des finances, nous avons remarqué que le contrôle de gestion fait son chemin. C'est la première fois, cette année, que les services concernés par le contrôle de gestion nous présentent leurs comptes dans un catalogue à deux colonnes avec d'un côté les objectifs, et de l'autre ce qui a été réalisé. Telle est la conséquence des nouvelles procédures de travail au sein des services. Moi qui, comme enseignant, suis plutôt un professionnel de l'éva-

luation, je considère que cet élan est tout à fait satisfaisant. Cependant, j'ai quand même pu remarquer que, pour cette année, on a plutôt calqué les objectifs sur ce qui a été réalisé que proposé des objectifs afin d'observer ensuite leur taux de réalisation. Mais nous sommes en pleine évolution par rapport à ce contrôle de gestion, et le résultat actuel est tout à fait satisfaisant.

Je souhaiterais encore aborder deux points. Premièrement, j'exprime ma pleine satisfaction concernant un service chéri des Verts, celui de l'énergie. En effet, nous constatons cette année une baisse de la consommation de tous les fluides énergétiques, c'est-à-dire l'eau, le gaz, l'électricité, et le mazout. Cela signifie que les efforts déployés par les services municipaux et le Conseil administratif portent leurs fruits sur le terrain.

J'en viens maintenant au sujet des déchets, qui m'intéresse spécialement. Le taux de valorisation des déchets en ville de Genève a encore augmenté de 2%, pour atteindre le pourcentage de 22%. Nous sommes encore loin des 40%, objectif souhaité par le Canton, mais ce résultat est très satisfaisant, surtout si l'on pense que le nombre d'habitants collectant les déchets compostables a quasiment doublé cette année pour passer de 25 000 à 50 000 personnes, un effet du crédit voté spécifiquement dans ce but par l'Alternative majoritaire.

Un dernier point: il s'agit d'une critique de ma part concernant Saint-Gervais. Vous savez que ce quartier représente aux yeux des Verts l'une des priorités urbanistiques des dix à vingt prochaines années. Le compte rendu du Conseil administratif, malheureusement, en parle très peu: le mot «Saint-Gervais» n'y apparaît qu'une fois dans une mention de trois lignes.

Voilà la déclaration des Verts concernant le rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes, Monsieur le président.

**M. Robert Pattaroni (DC).** Il ne faut bien sûr pas exagérer au point de regretter les très heureux résultats apparaissant dans la présentation des comptes 2001, et nous nous joignons volontiers à tous ceux qui en félicitent le Conseil administratif.

Cependant, tout à l'heure, le précédent orateur a affirmé que ces résultats n'ont jamais été aussi bons depuis que la majorité alternative est au pouvoir. Je pourrais dire, à l'instar des anciens, que les dieux nous ont été favorables; en effet, si les résultats sont bons, ce n'est certainement pas dû à nos qualités propres de conseillers municipaux ni à celles des magistrats du Conseil administratif, malgré le respect que nous leur devons. C'est le monde qui va mieux, pas forcément pour tous, mais, en tout cas, par rapport à ce que nous en retirons comme revenu, voire comme profit.

Cela dit, nous constatons qu'il est malgré tout très difficile, pour un exécutif – quel qu'il soit, d'ailleurs – de parvenir à s'en tenir aux objectifs annoncés en ce qui concerne les charges. Au niveau de ces dépenses, nous devons remarquer un excédent de 13 millions de francs; il ne représente même pas 2% du budget voté, mais, en valeur absolue, il n'est pas négligeable.

Pour passer à un autre aspect au sujet de ces charges, nous constatons également que l'allocation des subventions a été dans l'ensemble correctement gérée, mais qu'il y existe deux écarts assez importants, sur ce plan, l'un concernant les autorités et l'autre le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. Nous recevrons les explications relatives à propos de ces dépassements importants en commission.

Ce qui nous a le plus frappés, c'est l'évolution des charges concernant les biens, services et marchandises. Nous avons eu une longue discussion à ce sujet, au moment du budget, au cours de laquelle nous avons constaté un saut considérable de ces charges, puisqu'elles passaient de 126 à 148 millions de francs. Leur concrétisation telle qu'elle apparaît dans les comptes est un tout petit peu plus positive que prévu, puisque nous n'avons finalement que 146 millions de francs de dépenses dans le domaine concerné, mais ce chiffre représente quand même, d'une année à l'autre, une augmentation de 16%. Cela montre bien que, comme on nous l'avait dit, un effet de rattrapage intervient probablement. Néanmoins, ce qui compte pour nous, ce n'est pas tant qu'il y ait une augmentation de 16%, mais le fait que, actuellement, le budget des biens, services et marchandises correspond à peu près à la moitié des dépenses pour le personnel. Sur ce point-là, nous posons quand même quelques questions.

Ensuite, pour ce qui est des investissements, comme nous le disons tous, nous regrettons le fait que, pour cette année 2001 où le budget était important, nous connaissons le taux de réalisation le plus faible – à peine plus de 50% – de la dernière décennie. Le magistrat Muller dit que l'on pourrait rechercher les causes de cette lenteur dans la réalisation des projets; il serait donc intéressant que le Conseil administratif nous propose un historique des différents projets, afin que nous puissions voir combien de temps demande leur élaboration. A combien de temps correspond la participation du Conseil administratif, à combien de temps celle du Conseil municipal pour prendre ses décisions? Il est évident que, si une étude dure une année et que les décisions sont prises au bout de deux ans, ce système n'est pas du tout rentable et il faut désigner les responsables de cette situation. Il est possible que notre Conseil municipal ait une part importante de responsabilité, mais il est important que nous le sachions sur la base d'éléments objectifs.

Je terminerai en relevant quelques chiffres qui nous paraissent particulièrement significatifs. Tout à l'heure, des indications ont été données au sujet de la

diminution de la dette. Dans le rapport du Conseil administratif, je me suis pour ma part arrêté à la page 6-91 où figure le tableau N° 14. On remarque, en définitive, qu'en une année la dette n'a diminué que de 30 millions de francs, puisqu'au début de l'année elle était de 1,825 milliard et en fin d'année de 1,795 milliard de francs, alors même que les revenus bruts ont présenté un excédent de 67 millions de francs, que le bénéfice se monte à 59 millions de francs et que la somme que nous n'avons pas dépensée en investissements s'élève également à 59 millions de francs. Sachons bien, dans cette enceinte, que la dette nous a coûté, en l'an 2001, le montant de 80 millions de francs d'intérêts.

Il est dommage que M. Mouhanna nous ait quittés, parce que nous aurions pu une nouvelle fois le rendre attentif au problème de sorte qu'il transmette ce message au niveau du Grand Conseil. Si la dette ne coûtait rien, nous pourrions dire qu'il s'agit d'un jeu comptable, d'un jeu d'écritures; mais elle coûte cher aux contribuables de la Ville, car elle représente 80 millions de francs tirés de leur poche. Alors je vous laisse méditer sur cette conclusion, qui montre bien tout ce qu'il nous reste à faire.

**M. Bernard Lescaze (R).** Je ne pense pas que nous soyons aujourd'hui face à une révolution copernicienne des comptes grâce à l'Alternative. Il s'agit de raison garder et de ne pas oublier que l'ensemble des finances cantonales et communales, dans ce pays, sont en nette amélioration, notamment grâce à l'amélioration de la conjoncture, c'est-à-dire, finalement, au travail de nos concitoyens. Bien entendu, nous leur en sommes reconnaissants. Nous comprenons quelle est la part des autorités dans ce travail, mais nous ne saurions nous contenter de dire que cette amélioration est due à l'activité politicienne d'une majorité de ce Conseil administratif.

Cependant, venons-en à l'objet de notre discussion. Nous constatons que, si les revenus dus pour 78% à l'impôt sont en forte hausse – plus de 11% – entre les comptes 2000 et les comptes 2001, les charges, elles aussi, sont en augmentation. Par conséquent, le résultat positif dont nous tenons à féliciter le conseiller administratif Pierre Muller et ses collègues aurait pu être meilleur encore, si l'on n'avait pas prévu au budget 60 millions de francs d'amortissements ordinaires suivis par 57 millions de francs d'amortissements complémentaires. Nous allons tout à l'heure nous poser la question de savoir pourquoi la Ville a 276 millions de francs d'autofinancement, alors qu'elle n'a que 65 millions de dépenses en investissements. En effet, le patrimoine administratif s'est accru de 65,7 millions de francs et le patrimoine financier de 6,6 millions de francs, alors même que le simple revenu des biens de la Ville, que nous devrions évidemment opposer à la charge de la dette – nous y reviendrons plus tard – est de 126 millions de francs.

Nous constatons donc que, aujourd'hui, la Ville ne parvient pas à dépenser en investissements ce qu'elle a elle-même prévu. Soit elle a les yeux plus gros que le ventre, soit la cellule juridique qui s'est développée autour du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie est devenue tellement considérable, bien qu'elle ne soit composée que de deux ou trois personnes, qu'elle finit par susciter par elle-même un certain nombre de problèmes et que l'on ne fait plus rien.

Comme l'avait dit la représentante radicale lors de la présentation des comptes à la commission des finances, on ne peut qu'être frappé par la faiblesse des investissements dans le patrimoine financier. Alors que la politique de la majorité alternative, dont le conseiller municipal vert vient de nous parler, insiste sur la nécessité de construire des logements et que nous savons qu'il y a effectivement pénurie de ceux-ci dans notre canton, comment se fait-il qu'en 2001 seuls 6,6 millions de francs aient été consacrés au patrimoine financier? C'est là, en tout cas, l'échec flagrant d'une certaine politique et du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

En ce qui concerne d'autres dépenses dudit département, je n'hésiterai pas, comme je l'ai déjà fait, à les qualifier de «luxueuses». Voilà deux chiffres que l'on peut mettre en regard: 6,6 millions de francs pour les investissements du patrimoine financier et 25 millions de francs pour l'aménagement de la rue de Lausanne. Nous pourrions aussi parler – mais nous en parlerons plus tard – des dépenses prévues pour de nouvelles ambulances des pompiers qui mettent en péril un certain nombre d'entreprises privées genevoises assurant les services d'urgence, grâce aux nouvelles lois votées par le Grand Conseil.

La Ville a-t-elle véritablement les moyens de dépenser, même si elle a les moyens de financer les dépenses prévues? Je ne le crois pas. Preuve en est que nous n'arrivons même pas à respecter les échéances prévues au plan financier quadriennal. En réalité, la Ville a, d'une certaine manière, les yeux plus gros que le ventre.

Le groupe radical se félicite que les charges de personnel soient maintenues au taux de 35% de l'ensemble des charges de la Ville. C'est un pourcentage tout à fait satisfaisant. Nous sommes également contents de voir que les intérêts de la dette sont en diminution, non seulement grâce à la baisse des taux d'intérêts, mais aussi grâce à l'habileté technique du département des finances.

Nous aimerions toutefois davantage de prudence. Nous nous inquiétons de remarquer que le département des finances utilise des instruments financiers dérivés, options et *futures*. Pour l'instant, nous ne sommes pas contre l'usage de ces instruments, mais nous le souhaitons très prudent, car les retours de manivelle et

de conjoncture peuvent être catastrophiques; nous demandons donc qu'ils soient utilisés avec mesure et discrétion parce que, l'on peut, là aussi, subir parfois le contre-coup de certaines situations.

Quelle est la politique financière suivie, non pas par la municipalité dans son ensemble mais par son exécutif? En tout cas, nous constatons que la Ville a parfaitement les moyens de supporter la baisse du centime additionnel que nous avons demandée. J'aimerais que les gens se rendent compte qu'en décembre 2000 déjà, avec nos partenaires du Parti libéral, nous avons prôné une baisse des impôts pour permettre aux contribuables de pouvoir bénéficier eux aussi de la nouvelle situation économique. On nous l'a refusée, comme on nous l'a d'ailleurs refusée en décembre 2001. Les chiffres d'aujourd'hui montrent qu'une baisse symbolique de 1 ou 2 centimes – c'est-à-dire de 20,6 millions de francs, puisque le centime additionnel sur les personnes physiques se monte à 10,3 millions – était parfaitement supportable pour les finances de la municipalité. Je vous rappelle que l'autofinancement de la Ville est de 176 millions de francs, à savoir pratiquement trois fois plus que ce qui est réellement dépensé en matière d'investissements.

Permettez-moi de m'amuser en lisant dans le rapport de gestion du Conseil administratif que celui-ci se déclare inquiet de la hausse continue et massive des charges. Et le voilà qui cite le chiffre de 170 millions de francs d'augmentation des dépenses dues aux charges en quatre ans. Quel culot, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux! Qui propose sans arrêt une augmentation des charges? C'est bien le Conseil administratif! Modestement, au moment du budget, certains conseillers municipaux – dont je ne suis d'ailleurs pas – proposent des augmentations de subventions, lesquelles ont l'art d'agacer quelque peu les représentants des bancs de l'Entente, mais cela porte sur quelques dizaines ou quelques centaines de milliers de francs. Le Conseil administratif nous demande séance plénière après séance plénière des crédits occasionnant des millions de francs d'augmentation des charges dans tous les domaines, comme le domaine social, le domaine sportif – il suffisait d'entendre le discours du magistrat en charge du département des sports et de la sécurité, malheureusement absent en ce moment, à propos des subventions sportives – figurant parmi les priorités du Conseil administratif. Maintenant, au détour d'une phrase, le Conseil administratif se déclare inquiet de la hausse continue et massive des charges! Mais nous aussi, Messieurs les conseillers administratifs, nous nous déclarons inquiets de cette hausse massive et continue, et nous entendons bien y mettre fin!

Enfin, il a déjà été relevé que, à la demande du Conseil municipal, le Conseil administratif a procédé à la régularisation de 600 faux temporaires, ce qui n'était probablement que justice pour ces collaborateurs de la Ville. Mais ce dont nous aurions aimé être assurés, c'est que va cesser l'emploi par roulement de faux tem-

poraires ou de temporaires devenant «faux» après avoir rempli un emploi continu. Nous l'avons demandé au Conseil administratif à plusieurs reprises et nous ne voyons aucun élément concret nous confirmant ce point.

Face à l'augmentation continue des effectifs de l'administration et aux investissements très faibles, alors que vous, l'exécutif, souhaitez que l'administration de la Ville – à juste titre, qui pourrait dire le contraire? – soit au service des citoyens, nous commençons à craindre que, d'une certaine manière, la machine ne s'alimente elle-même et que l'on ne procède pas aux investissements utiles à nos concitoyens.

Certes, nous sommes ravis d'apprendre que le mobilier urbain, dont vous avez pu juger de la médiocrité, fait maintenant l'objet d'une délégation de trois conseillers administratifs. Puis-je vous rappeler que c'était là l'un des éléments du programme radical de 1999? Il a donc fallu trois ans et demi au Conseil administratif à majorité alternative pour arriver à la même conclusion.

D'autre part, je m'inquiète quand même de constater qu'il n'y a plus d'adjudication à des entreprises extérieures au canton de Genève, et que c'est la première fois que cela arrive depuis 1989. Au moment où on nous parle de bilatérales et de régionalisation, où le Conseil administratif dépense de l'argent pour développer nos relations avec la France voisine, je constate que, dans les faits, il restreint en quelque sorte le marché de la Ville de Genève aux seules entreprises genevoises. Il y a sans doute de bonnes raisons à cela, mais elles mériteraient d'être davantage détaillées dans le rapport.

Cette politique de resserrement, d'étroitesse transparaît également dans d'autres domaines. Prenons par exemple un tableau très intéressant concernant le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie: il s'agit de celui des autorisations de construire, qui figure à la page 3.2/10 du rapport de gestion à l'appui des comptes, notamment de la statistique sur celles dont le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) a déclaré qu'elles étaient définitives. La Ville doit préavisier, lorsqu'il s'agit de constructions sur le territoire communal. Elle l'a fait favorablement dans le cas de 58 requêtes, défavorablement dans le cas de 11 requêtes. Je suis convaincu que l'opinion qui a présidé à ce choix et l'avis émis par la suite, tant pour les préavis favorables que pour les défavorables, étaient justifiés. On voit parfois des choses étranges...

En revanche, le chiffre des 95 préavis favorables sous condition m'inquiète. Vous le savez bien, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux: souvent, la condition imposée par la Ville équivaut en réalité à un refus, mais à un refus aimablement déguisé. En tenant compte de cela, en réalité, la Ville préavisé négativement pour deux tiers des demandes de construction. Voilà un exemple mon-

trant qu'une partie en tout cas du Conseil administratif n'est pas véritablement favorable au développement économique de notre cité et met donc en péril l'avenir de nos ressources fiscales et financières.

Dois-je vous rappeler que plusieurs banques sont allées s'établir à Carouge, notamment parce que le Conseil administratif – mais il n'en souffle pas mot dans son rapport – a donné la préférence à des installations précaires, par exemple sur le site d'Artamis, plutôt qu'à des banques privées? La situation financière que reflètent vos comptes est aisée, Messieurs les conseillers administratifs, parce que, pour l'instant, celle de la Ville est aisée, mais c'est là une politique un peu facile. Pour garder une certaine mesure dans l'expression de notre satisfaction face à ces comptes qui se présentent quand même sous un jour relativement réjouissant, je vous dirai qu'elle reste mesurée!

**M. Daniel Sormani (S).** Evidemment, le groupe socialiste ne peut qu'être satisfait du résultat des comptes 2001, comme chaque groupe, d'ailleurs. J'aimerais tout d'abord en remercier aussi bien le Conseil administratif et les responsables de ses services que l'ensemble du personnel de la Ville de Genève pour le travail effectué. Dans les grandes lignes, les prévisions des dépenses inscrites au budget et votées par le Conseil municipal ont été respectées.

A l'évidence, on observe une augmentation des dépenses par rapport aux comptes de l'année précédente; mais il faut être conscient que cette augmentation correspond au budget que la majorité du Conseil municipal avait voté en décembre 2000 et que le résultat des comptes découle de ce que nous avons voté. Nous avons fait des choix entraînant une augmentation des dépenses, cela est parfaitement clair, et les socialistes et l'Alternative les assument tout à fait.

Je crois qu'il convient ici de relever un point que j'ai déjà évoqué mais que j'aimerais préciser: les dépenses correspondant au salaire du personnel n'ont même pas atteint les prévisions figurant au budget. A ce sujet, je le répète, je remercie le Conseil administratif d'avoir enfin procédé à la régularisation des temporaires. En ce qui me concerne, je me réjouis qu'il les ait en quelque sorte sédentarisés en diminuant la souplesse qui régnait sur ce plan dans un certain nombre de secteurs. Celle-ci n'était pas du tout justifiée pour des emplois fixes et régulièrement inscrits au budget; je crois que cela a été démontré et je me réjouis que l'on ait remédié à cette situation.

Lorsque nous souhaitons une certaine souplesse dans ce domaine, il ne peut s'agir que d'emplois saisonniers ou temporaires correspondant à une catégorie bien définie de personnel nécessitant cette possibilité d'adaptation. D'ailleurs, afin de mieux répondre à ces quelques incongruités – ainsi les appellerai-je –

concernant le traitement d'un certain nombre de collaborateurs de la Ville de Genève, il conviendra de modifier le statut de certains membres du personnel pour créer la catégorie correspondante, ainsi que d'autres qui, peut-être, nous éviteront de nous retrouver un jour avec un nombre totalement injustifié de faux temporaires, suite à un certain laxisme ou à un changement de régime dû à l'oubli des procédures que nous avons appliquées cette année. Je crois – en tout cas, je l'espère – que le Conseil administratif, en collaboration avec les syndicats et la commission du personnel, y travaillera dans un délai raisonnable.

En ce qui concerne les autres dépenses et notamment les subventions, elles sont conformes à ce que nous avons décidé lors du vote du budget. En effet, on pense bien, tout de même, que le Conseil administratif verse les subventions que nous avons votées aux fondations et associations pour lesquelles nous avons inscrit une ligne au budget. En général, les montants se retrouvent de manière assez identique au niveau des comptes, puisque c'est la subvention convenue qui est versée au bénéficiaire, ni plus, ni moins, en principe. Il est donc clair que ces dépenses-là restent tout à fait conformes à la norme établie lors du vote du budget.

En ce qui concerne les dépenses du chapitre 31, là aussi, la majorité du Conseil municipal a décidé de les augmenter lors du vote du budget 2001 en décembre 2000. Dans les grandes lignes, elles sont donc conformes à ce qui a été choisi et n'ont pas dépassé les décisions que nous souhaitions voir appliquer; si tel n'était pas le cas, nous en serions inquiets.

Je voudrais aussi évoquer les dépenses dévolues aux investissements. Une fois de plus, comme je le dis chaque année, je regrette qu'elles soient largement en dessous de ce que nous avons inscrit au budget. Il y a sans doute de nombreuses explications à ce phénomène, mais, chaque année, lorsque nous les demandons, on nous répond que c'est la faute du Conseil municipal, parce que les commissions ne travaillent pas assez vite, que cela est dû au manque de chance ou encore au DAEL, qui ne délivre pas les autorisations nécessaires. Bref, on nous donne des tas d'explications, mais elles ne permettent jamais d'aboutir à une véritable solution, ce que je souhaiterais.

J'aimerais en effet que l'on identifie les problèmes et que l'on y réponde, parce que voter au budget des investissements de plus de 100 millions de francs – environ 123 millions de francs cette année – pour en dépenser 60 n'a pas de sens. A quoi cela sert-il finalement? Nous gonflons inutilement notre budget au niveau des investissements et des amortissements, alors que nous ne les réalisons pas par la suite. Si nous décidons d'un certain nombre d'investissements, c'est que nous les estimons nécessaires pour le territoire de la ville de Genève et que nous avons les moyens de les financer, comme c'est le cas en ce moment; nous pensons aussi soutenir de la sorte l'activité économique locale.

Allons donc jusqu'au bout de cette démarche et donnons-nous les moyens de réaliser ces investissements selon un taux un peu plus conforme à celui que nous retrouvons dans les comptes depuis plusieurs années d'ailleurs. Sur ce point, nous observons une lente dégradation: nous avons vu le taux de réalisation passer de 90% à 80%, 70%, 60% et, maintenant, à 50%; demain, ce sera peut-être encore moins! Nous ne l'espérons pas, car nous souhaitons le contraire.

Je ne peux que partager l'avis exprimé tout à l'heure concernant les dépenses d'investissements dans le patrimoine financier. En ce qui me concerne, je trouve qu'elles ne sont pas suffisantes. Je constate que cette situation est très probablement due au Conseil municipal – ou même peut-être à sa majorité, dans certains cas, je n'en disconviens pas – car celui-ci ne parvient pas à se mettre d'accord sur ce qu'il doit faire de son patrimoine financier. Ce n'est jamais le bon moment, le bon endroit, le bon coût, la bonne forme, la bonne couleur, j'en passe, et des meilleures! Chacun de nous ici, dans cette enceinte, peut en prendre pour son grade. Nous n'arrivons pas à rénover notre patrimoine bâti qui, lui, est le patrimoine financier et le garant de nos recettes actuelles et futures; cela est fort dommage et dommageable. J'aimerais que nous puissions un peu aller de l'avant dans cette problématique. Il ne s'agit pas de faire n'importe quoi, mais tout de même d'avancer. Nous avons beaucoup de peine à y parvenir et, je le répète, je crois que chacun doit en prendre pour son grade.

Le Conseil administratif fera de même quant à ses responsabilités face à l'échec de certains projets au Conseil municipal. Il a de la peine à les formuler et, de ce fait, il nous en présente moins, nous ne les votons pas et c'est une erreur.

On a déjà beaucoup parlé de l'importance des recettes fiscales. Bien évidemment, tout le monde est satisfait du résultat, qui répond largement à nos attentes. Bien sûr, celui-ci est évidemment dû à la conjoncture économique favorable. Espérons que cela durera; nous avons observé un ralentissement, mais nous souhaitons que cela redémarre.

Ce bon résultat, il faut le dire, est également dû à des facteurs d'ordre cantonal, c'est-à-dire – et c'est une réalité dont il faut tenir compte – à l'important travail effectué par l'administration fiscale cantonale. Les recettes fiscales rentrent mieux, nos concitoyens paient leurs impôts. En ce qui me concerne, je ne peux que les remercier de verser leur écot, qui sert à financer les activités publiques qui leur sont aussi destinées.

Evidemment, les communes et la Ville de Genève, bien sûr, qui est la principale commune du canton et représente la moitié de ses habitants ainsi que plus des deux tiers du produit cantonal, profitent de l'importance de ces recettes. Concernant notre municipalité, cela se remarque au niveau des comptes et lui per-

met d'ailleurs de faire un certain nombre de provisions. Lorsque les comptes 2001 seront bouclés – de fait, ils le sont déjà – il y aura 42 millions de francs de provisions pour des créances fiscales probablement pour une bonne part non recouvrables, et c'est une bonne chose. C'est aussi un facteur qui grève nos comptes, mais nous pouvons nous le permettre et nous avons raison d'agir de la sorte, en raison des bons résultats que je viens de mentionner.

Une autre source de recettes très importante dans notre administration et que nous nous plaisons à relever chaque année est constituée par la taxe professionnelle. Celle-ci incombe entièrement à la Ville de Genève – non pas au niveau de la loi, puisqu'elle est fixée par la loi cantonale, mais à celui de la perception. A nouveau, j'aimerais relever le travail effectué par le Service de la taxe professionnelle communale. En effet, ce travail, il faut le faire, et il s'agit de taxer juste. Ce n'est pas très facile, car la loi est fort complexe.

Ensuite, il s'agit de faire en sorte que cette taxation soit acceptée par le contribuable, condition dont dépend son paiement. Quand elle n'est pas acceptée, les gens contestent, ils ne paient pas et font des recours. Je suis membre de la commission de réclamation, et nous y faisons une constatation très importante qui corrobore ce que je dis: plus la taxe est acceptée, moins il y a de recours et donc mieux elle est payée. Auparavant, on nous présentait de nombreux recours; actuellement, nous n'en recevons presque plus. Les membres de la commission de réclamation ne se réunissent plus et ils en sont très satisfaits! Je remercie donc encore le Service de la taxe professionnelle communale qui effectue un bon travail.

Je ferai encore deux ou trois remarques concernant la problématique de la baisse du centime additionnel et de la baisse de la dette. Mesdames et Messieurs, je crois, pour ma part – soyons raisonnables – que nous ne pouvons pas réaliser les deux en même temps. On relève que notre dette est importante, puisqu'elle se monte à 1,795 milliard de francs après le bouclement des comptes 2001. Si nous voulons voir continuer le trend de baisse de la dette, car nous avons une baisse de la dette, nous ne pouvons pas baisser la fiscalité.

Peut-être ce processus n'avance-t-il pas assez vite... Mais enfin, une partie du travail est fait, une bonne gestion des fonds et des liquidités est assurée. Cela a amélioré nos liquidités, ce qui nous permet de limiter, voire de renoncer, à certains emprunts sur le marché des capitaux. Les intérêts que nous devons payer sur la dette diminuent donc d'autant.

Or je suis persuadé que nous ne pouvons pas en même temps faire baisser la fiscalité et la dette à un rythme soutenu, ce n'est pas raisonnable. Le «cadeau» ou le signe que certains auraient voulu faire à nos concitoyens en réduisant le centime additionnel est insignifiant. Il faut bien se rendre compte qu'un centime

additionnel représente très peu d'argent pour la majorité de la population, c'est-à-dire quelques dizaines de francs par année. Ceux qui prétendent faire ainsi un cadeau aux contribuables se moquent du monde! Mesdames et Messieurs, c'est en baissant la dette que nous leur faisons un cadeau, puisque les intérêts de cette dernière, qui se montent à 80 millions de francs, baissent d'autant. Le voilà le cadeau que nous faisons aux contribuables, et j'entends bien que nous continuions à procéder de la sorte.

J'aimerais dire encore autre chose. Au milieu des années 80, sur proposition de l'Entente, majoritaire à cette époque, il y a eu une baisse du centime additionnel en ville de Genève. On peut se demander si cette mesure a été opportune; sans elle, nous ne serions probablement pas dans la situation où nous nous trouvons aujourd'hui quant à la dette, mais il est facile de tirer des plans sur la comète. Vous allez me dire que plus on a de centimes additionnels et plus cela incite à la dépense... Peut-être, mais il n'empêche, je le répète, que, sans cette mesure, nous ne nous trouverions probablement pas aujourd'hui face à une dette aussi importante. Nous n'aurions évidemment pas connu certains déficits si nous avions eu une fiscalité un peu plus élevée.

Cela ne représentait pas une somme énorme, sauf erreur il y a eu deux fois 2 centimes additionnels. Je ne crois pas que cela aurait mis en péril le contribuable; je rappelle qu'un centime additionnel ne représente que quelques dizaines de francs d'impôts en moins par année pour la très grande majorité de nos contribuables.

J'aimerais encore ajouter quelques propos. Je crois qu'il serait utile, pour aider les communes et principalement la Ville de Genève, laquelle, je le répète, représente la moitié de la population de notre canton – je lance ici une pierre dans le jardin du Canton – qu'il y ait une plus grande transparence fiscale au niveau de ce dernier. Il n'est pas normal que, sous prétexte de secret fiscal, l'on refuse à des entités publiques comme des communes d'avoir accès aux comptes, à leur structure et aux recettes réalisées, aussi bien en ce qui concerne les personnes morales que physiques. Ce prétexte me fait éclater de rire!

Passé encore que l'on refuse de transmettre ces renseignements à un contribuable, puisque la transparence fiscale n'est pas de mise à Genève et qu'il n'est pas possible d'avoir accès à la déclaration fiscale de ses concitoyens. Cela découle d'une décision du peuple, laquelle changera peut-être un jour étant donné que, sauf erreur, nous avons déjà plusieurs fois voté à ce sujet. Mais il est aberrant de refuser à une entité communale l'accès à ces comptes, ce qui lui permettrait de mieux gérer l'évolution de sa masse fiscale, aussi bien en ce qui concerne les personnes morales que physiques, et également d'établir des budgets un peu plus proches de la réalité. Je souhaite donc que le Canton révise enfin sa politique dans ce domaine. Les communes doivent avoir accès à ces données.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que l'on peut dire concernant ces comptes. Je crois qu'il existe une volonté de réduire la dette, et nous entendons continuer à le faire. Il nous faut rester prudents, bien évidemment, en ce qui concerne la situation économique dans l'avenir. Le rattrapage, par rapport aux années de crise, prévu au budget, dont nous observons le résultat dans ces comptes 2001, notamment pour un certain nombre de dépenses concernant les subventions et le groupe 31, a été réalisé. Il conviendra donc de rester raisonnables par la suite, voire même de faire cesser ce processus. Nous ne pouvons pas indéfiniment augmenter les dépenses, et nous devons aussi savoir raison garder de façon à pouvoir favoriser le trend de réduction de la dette et surtout, si possible, à l'accélérer. Pour ma part, en tout cas, je militerai dans ce sens.

Je mentionne juste un point anecdotique, mais qui a été cité tout à l'heure par M. Lescaze. Voyez-vous, Mesdames et Messieurs, peut-être le Conseil municipal décidera-t-il d'acheter de nouvelles ambulances pour les pompiers, ce qui risquerait de coûter cher et de faire concurrence au privé. Mais, si le privé facturait le transport des ambulances à un prix pouvant être payé par la majorité de nos concitoyens, nous ne serions peut-être pas dans la situation actuelle. Cette constatation, si anecdotique soit-elle, démontre que le prix des factures pour les transports ambulanciers est trop élevé et que les gens ne peuvent pas les payer. Les assurances refusent de le faire et, par conséquent, nous devons y remédier par le biais de l'action publique. Je trouve cela idiot. Si le privé se charge des soins pour tout ce qui est urgent et important dans le domaine de la santé de nos concitoyens, aussi bien sur le plan de la maladie que sur celui de l'accident, il faut appliquer des tarifs que les personnes concernées peuvent payer et que les assurances prennent en charge, faute de quoi nous nous retrouvons dans l'obligation de faire intervenir l'action publique et, dans le cas de la Ville de Genève, les pompiers. Ce n'est pas raisonnable, je vous l'accorde, mais, alors, que l'on passe le message au privé, de façon à ce qu'il reste lui aussi raisonnable dans ce domaine. Cet exemple est anecdotique, mais je crois qu'il a son importance.

Tel est l'avis du Parti socialiste, lequel renverra bien évidemment ces comptes pour étude à la commission des finances.

*(La présidence est momentanément assurée par M. Alain Comte, vice-président.)*

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer** (AdG/TP). Notre groupe est lui aussi heureux du résultat des comptes 2001. Comme viennent de le dire MM. Perler et Sormanni, il est vrai que la diminution de la dette et l'augmentation des recettes fiscales sont très satisfaisantes et montrent la bonne santé financière de notre municipalité.

Malheureusement, ces bons résultats sont obtenus au détriment des investissements. Est-ce par prudence ou par manque d'enthousiasme de la part des conseillers municipaux lors de l'étude des propositions du Conseil administratif en commissions, ou par manque de conviction des conseillers administratifs dans la présentation de leurs propositions aux commissions? Cela tient peut-être un peu des deux et c'est vraiment dommage. La seule façon de remédier à cela serait que le programme d'investissements quadriennal soit établi pour cinq ans et que, l'année prochaine ou cette année déjà, nous dépassions les investissements prévus au budget pour rattraper ceux qui n'ont pas été réalisés l'année précédente.

Nous renverrons ces comptes à la commission des finances, où nous les étudierons très attentivement.

**M. Jacques François** (AdG/SI). Je serai bref, parce que je rappelle que ces comptes vont être étudiés en commission avant de revenir dans cette enceinte; ce n'est donc pas la peine de faire quatre fois le travail.

Je voudrais seulement souligner que la Ville boucle ses comptes avec un boni non négligeable qui infirme les prévisions toujours alarmistes de la droite. Quelle que soit la situation d'ailleurs, celle-ci cherche à diminuer les prestations de la Ville au moment de l'étude et du vote du budget, en faisant pression pour obtenir une baisse des impôts communaux.

En premier lieu, rappelons que les options politiques d'une collectivité publique se reflètent dans son budget et que les comptes, eux, nous informent sur la manière dont la politique définie par le budget a été réalisée. Bien sûr, un certain nombre d'incertitudes entrent en compte lors de l'élaboration d'un budget. Nous dirons que les estimations sur les recettes ont abouti, en 2001, à une réalité plutôt agréable. Nous serons donc très attentifs en commission à l'étude de ces comptes.

Cependant, nous pouvons dire dès maintenant qu'ils nous paraissent satisfaisants. En première analyse, ils sont le signe d'une bonne maîtrise de la situation dans de nombreux domaines. Je ferai cependant une remarque. Comme d'autres ici, nous avons été frappés de la faiblesse du taux d'investissements réalisés – 51,2% – et ce pour une somme de 63 millions seulement, ce qui explique bien sûr la part très élevée de l'excédent de financement. Nous essaierons en commission de comprendre le pourquoi de cette situation.

Bien évidemment, nous devons aussi étudier en détail la question du boni. Au moment où la crise du logement devient extrêmement grave, il nous paraît important que la Ville considère sa possible participation à la résolution de celle-ci en particulier. Mais, sur ce plan, nous laissons le travail se faire en commission.

**M. André Kaplun** (L). Je prends brièvement la parole au nom du groupe libéral. Je m'exprimerai tout d'abord en ce qui concerne un aspect purement formel, celui de la convocation à la présentation des comptes reçue par la commission des finances. Nous avons vécu le même incident qu'il y a deux ou trois ans, si ma mémoire est bonne, puisque l'on nous a annoncé vendredi après-midi que nous devions nous rendre au Palais Eynard mardi à midi, toutes affaires cessantes, pour la présentation de ces comptes. A l'époque, j'avais demandé au nom de mon groupe et de la commission des finances que ce genre de convocation à la hussarde ne se reproduise plus.

On m'avait assuré que la procédure formelle serait dorénavant respectée. Or, cette année, nous avons à nouveau vécu le même genre de situation. Bien sûr, pour quelques-uns d'entre nous qui ont une certaine flexibilité dans l'organisation de leur travail, cela ne cause pas forcément de difficultés, mais pour les autres, dont je fais modestement partie, il est extrêmement difficile, face à un préavis aussi court, de désorganiser leur ordre du jour et d'arriver au Palais Eynard dans les quarante-huit heures. Cela m'a empêché – je le regrette énormément – de participer à la séance de présentation des comptes cette année. Devant ce problème de délai trop court, on nous dit que celui-ci est dû à des raisons de confidentialité, car autrement il y aurait des risques de fuite des données. Je pensais, pour ma part, que ce genre de problème pouvait être maîtrisé, notamment au niveau de la direction du département des finances, mais je constate que tel n'est malheureusement pas le cas. La situation que je déplore perdure donc, et je ne peux que le regretter.

Je vais maintenant vous exposer la position du groupe libéral concernant les comptes 2001. Je ne pense pas vous étonner en vous disant que nous ne pouvons pas en être tout à fait satisfaits, et ce pour une raison simple: lors du vote du budget 2001, en décembre 2000, nous avons exprimé certains regrets et avons demandé de mettre l'accent en même temps sur la réduction de la dette et sur une réduction des impôts. On nous avait objecté que cela n'était ni possible ni souhaitable, et notre proposition de réduction des impôts avait été refusée par l'Alternative.

Or il s'avère aujourd'hui, au vu des chiffres apparaissant dans les comptes, qu'il y a un excédent de revenus très considérable. Nous avons donc la preuve que nous pouvions à la fois diminuer la dette, ce que nous réclamons depuis longtemps, et réduire les impôts, bien que, à l'époque du vote du budget, je le répète, on nous disait que cela était tout à fait impossible. On prétend dans cette enceinte, sur tous les bancs et même au niveau du Conseil administratif qu'il y aurait une volonté générale de réduire la dette. Permettez-moi d'avoir certains doutes à ce sujet.

Depuis quelque temps, on utilise l'argument des amortissements complémentaires, qui vaut ce qu'il vaut. Je conviens que ceux-ci influent directement ou indi-

rectement sur la réduction de la dette, mais les libéraux ne sont pas certains que le Conseil administratif et la majorité du Conseil municipal soient vraiment préoccupés par la réduction de la dette. En effet, plus il y a de boni, plus on dépense. La sagesse voudrait, lorsqu'il y a des excédents de revenus et qu'on s'attend à des recettes suffisantes pour intervenir sur la dette et les impôts, que l'on n'augmente pas les dépenses. Or ce n'est malheureusement pas ce que les chiffres nous montrent.

Je vous rappelle que ces résultats sont en grande partie dus au taux d'intérêt exceptionnellement bas qui a cours ces temps. Connaîtrons-nous une période de baisse du taux d'intérêt? Personne ne le sait, mais à l'heure actuelle, il est quand même question, ici et là, parmi les gourous et les experts, d'une augmentation du taux d'intérêt. Je vous rappelle qu'une telle augmentation, ne serait-ce que d'un demi-point, aurait un impact assez désastreux sur nos résultats financiers. Par conséquent, il vaut mieux rester extrêmement prudents et gérer avec sagesse les comptes de la Ville de Genève.

J'ai entendu ce soir, notamment dans la bouche du représentant du Parti socialiste, que la réduction des impôts n'intéressait en fait personne ou en tout cas fort peu de monde. Permettez-moi tout de même, cher collègue socialiste, de vous rappeler le corollaire de votre déclaration: si une réduction d'impôts intéresse fort peu de contribuables, cela signifie qu'une petite minorité de contribuables paie une très large portion des recettes fiscales. Par conséquent, permettez à ces derniers d'être intéressés par une réduction des impôts dans le mesure où, sans eux, ces recettes fiscales ne seraient précisément pas réalisées.

Je voudrais également apporter un petit bémol à la satisfaction que nous éprouvons tous au sujet de ces recettes fiscales. Il ne faut tout de même pas oublier que nous avons récemment changé de système de taxation. Suite au changement du système *praenumerando* au système *postnumerando* – je ne vous rappelle pas en quoi il consiste, tout le monde le sait – il se trouve qu'en 2001 les impôts ont été calculés sur la base des derniers chiffres connus. Par conséquent, j'espère que, au moment où nous saurons exactement quels auront été les revenus imposables pour 2001, ils ne se révéleront pas inférieurs à ceux qui avaient été prévus. En effet, si d'aventure cela devait être le cas, j'ai bien peur que l'Etat frappe à la porte de la Ville de Genève et lui dise que, au vu des chiffres réels, ce qu'il lui avait avancé au niveau des recettes fiscales devrait en partie lui être rétrocédé. Comme on l'a dit, les impôts représentent une proportion très importante des recettes totales de la Ville de Genève. Il n'est donc pas certain que nous puissions nous réjouir autant que cela.

En conclusion, j'aimerais pouvoir compter sur la sagesse de notre exécutif. Le projet de budget 2002 qui nous a été présenté à la fin d'août 2001 me laisse quelque peu perplexé. A ce moment-là, lorsque la commission des finances a été

convoquée pour se faire présenter le dernier budget, nous avons appris que les dépenses étaient estimées à plus de 1 milliard de francs, pour la première fois dans l'histoire de la Ville de Genève. Ce n'est pas grâce aux réflexions du Conseil administratif, comme ce dernier nous l'a laissé croire, que les dépenses prévues dans ce budget ont été ramenées à des proportions plus raisonnables, mais en grande partie grâce à ce Conseil municipal, au travail réalisé dans les commissions spécialisées et à la commission des finances. Le nombre important de postes supplémentaire demandés a été réduit, en particulier après les débats d'une certaine commission spécialisée. C'est surtout grâce à cela, c'est-à-dire à notre travail – pardonnez-moi, cher exécutif – que les dépenses ont été contenues dans des paramètres plus raisonnables.

En définitive – et je terminerai par là – je ne peux qu'appeler nos cinq magistrats à faire un effort en ce qui concerne non seulement la maîtrise des dépenses, mais également la réduction de la dette. Je les invite également à considérer que, compte tenu du fait qu'une minorité des contribuables paie une très grosse partie des recettes fiscales, il est juste de leur accorder une certaine attention, une certaine importance; il faut donc, parallèlement à l'effort réalisé pour diminuer la dette, en fournir un également pour réduire les impôts.

*(La présidence est reprise par M. Pierre Losio, président.)*

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Je ne voulais pas intervenir, mais j'ai entendu M. Lescaze, notamment, émettre un certain nombre de contre-vérités, et il m'appartient d'y apporter quelques rectifications.

Quant à vous, Monsieur Kaplun, lors de votre intervention vous vous êtes adressé à vos collègues socialistes, mais vous semblez oublier qu'il y a un magistrat libéral au sein de ce gouvernement; donc il vous répondra lui-même, car je sais que M. Muller est assez grand pour le faire... Il vous rappellera notamment que nous nous étions fixé pour objectif de diminuer la dette de 100 millions de francs en quatre ans, et que cet objectif – mais vous avez omis de le signaler – nous l'avons atteint au bout de deux ans déjà. C'est dire que nous ne sommes pas si mauvais que cela, mais enfin, M. Muller vous donnera de plus amples détails en sa qualité de responsable des finances, et cela bien mieux que je ne pourrais le faire moi-même.

J'aimerais maintenant répondre à ceux – dont M. Lescaze fait partie – qui s'étonnaient que nous ayons quelque peu traîné les pieds – je crois que telle est l'expression qui avait été utilisée tout à l'heure – dans la réalisation des investissements pour notre patrimoine immobilier. Et M. Lescaze de se demander si cela

ne serait pas dû au fait que l'on fait trop de juridisme au sein de l'administration. M. Lescaze semble avoir oublié que de nombreux recours ont été déposés pour faire opposition à des crédits de rénovation votés par le Conseil municipal, particulièrement concernant le quartier de Saint-Gervais; cela est pourtant notoire, nous en avons souvent parlé dans cette enceinte et les médias s'en sont largement fait l'écho.

Face à ces recours, deux attitudes étaient possibles. Premièrement, se croiser les bras et attendre que les tribunaux fassent leur travail. Nous aurions dû attendre deux ou trois ans avant de nous retrouver à faire le bilan de ces procédures. Nous avons adopté une deuxième attitude consistant à mettre à contribution nos fonctionnaires pour tenter de résoudre à l'amiable ces différends portés devant les tribunaux. Monsieur Lescaze, plutôt que d'attaquer ma toute petite cellule juridique, laquelle n'est composée que de deux personnes, comme vous l'avez relevé, vous devriez plutôt lui rendre hommage, puisqu'elle est venue prêter main-forte à la Gérance immobilière municipale pour l'aider à résoudre sur le plan juridique des procédures bloquant les travaux de rénovation que le Conseil municipal avait votés sur la base des projets dont le Conseil administratif l'avait saisi.

Voilà qui n'est pas négligeable et explique en partie – mais nous y reviendrons en détail dans le cadre des travaux de la commissions des finances, comme le demande M. Sormanni – pourquoi nous n'avons pas pu engager la totalité des millions de francs correspondant aux investissements prévus lors du vote du budget. Grâce au travail que nous avons fourni pour débloquer cet imbroglio juridique, nous espérons parvenir à rattraper ce retard en 2002, tout particulièrement dans le cadre du patrimoine immobilier et de l'entretien que nous souhaitons lui donner, car vous savez qu'il en a bien besoin.

Je passe à un autre élément évoqué par M. Lescaze...

*M. Bernard Lescaze (R).* Il n'y en a que pour moi!

*M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.* Il n'y en a pas que pour vous, Monsieur Lescaze, mais c'est vous qui avez commis le plus d'erreurs dans votre intervention, donc c'est là qu'il y a le plus de rectifications à apporter... J'ai bien dit que je me limitais à rectifier des erreurs, par conséquent... (*M. Lescaze manifeste son mécontentement.*)

**Le président.** Si vous voulez, on vous laisse, tous les deux! On s'en va et on revient dans un moment!

*M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.* Monsieur le président, votre présence ne me gêne pas du tout, mais je crois que l'on ne peut pas, dans cette enceinte, affirmer avec le plus grand sérieux du monde des contre-vérités sans droit de réponse. Je sais que certains sont en campagne électorale, mais cela ne les autorise pas à dire n'importe quoi.

Monsieur Lescaze, vous estimez trop onéreux les travaux d'aménagement de la rue de Lausanne; je sais que vous êtes tout à fait convaincu de vos propos, parce que les transports publics ne constituent apparemment pas une préoccupation principale pour vous, pas plus que pour le groupe libéral, lequel hésitait d'ailleurs à lancer un référendum contre ce crédit de 25 millions de francs. Je relève simplement que vous n'avez pas été à même, dans le rapport de gestion à l'appui des comptes 2001, de trouver un exemple de travaux sur le domaine public à propos desquels vous pourriez tenter de justifier votre opinion selon laquelle ils seraient trop onéreux. Le seul exemple que vous avez donné concerne un crédit voté en 2002; les travaux ne sont bien évidemment pas encore payés et, par conséquent, cela n'a rien à voir avec les comptes 2001.

J'aimerais encore donner quelques explications concernant l'interprétation très personnelle que M. Lescaze donne au sujet des préavis que la Ville de Genève est amenée à délivrer. Vous avez dit tout à l'heure qu'un préavis favorable sous condition devait être compris comme défavorable. Je m'étonne d'une telle méconnaissance de votre part, Monsieur Lescaze. Je vous demande donc instamment de prendre un moment pendant votre pause pour venir consulter le dossier que j'ai avec moi ici à ce sujet. Vous faites vraiment preuve d'un manque d'information – j'ose espérer que c'est cela, Monsieur Lescaze – mais vous verrez en consultant ce dossier quels sont ces préavis défavorables sous condition.

Vous devez d'ailleurs connaître certains d'entre eux en votre qualité d'ancien président de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS); en effet, très souvent, pour des immeubles anciens faisant partie d'un patrimoine bâti dont nous pensons qu'il nous faut particulièrement veiller à la protection, nous donnons un préavis favorable mais sous condition, c'est-à-dire sous réserve du préavis de la CMNS que vous présidiez. Je ne crois donc pas que l'on puisse considérer ces préavis favorables sous condition comme étant défavorables.

Quand il s'agit de logements, Monsieur Lescaze, nous nous disons souvent favorables à des projets de transformation, mais sous réserve du respect des conditions de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation. En effet, nous n'avons pas une confiance aveugle dans le Canton. Nous pensons qu'il vaut mieux rappeler l'existence d'un certain nombre de dispositions légales favorables aux locataires et parfois un peu moins aux propriétaires, mais qu'il convient de respecter.

Lorsqu'il s'agit de bureaux, Monsieur Lescaze – nous nous inquiétons également, en effet, des conditions de travail des employés qui s'y trouveront – il nous arrive très souvent de nous dire favorables, sous réserve de l'accord de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail, car il est normal que cet organisme se soucie de savoir si les conditions de travail requises seront respectées ou non dans ces futurs bureaux.

Voilà les raisons pour lesquelles il nous arrive assez fréquemment de délivrer des préavis favorables sous condition. Selon nous, il nous appartient de nous assurer que l'ensemble des conditions légales soient bel et bien respectées, qu'il s'agisse de logements, de bureaux ou de préservation du patrimoine. Monsieur Lescaze, cessez donc de dire que des préavis favorables sous condition sont synonymes de préavis défavorables. Par ces quelques exemples, je viens de vous démontrer que tel n'était pas le cas, et vous en serez vous-même convaincu lorsque vous aurez pris connaissance de ces préavis qui, je vous le rappelle, sont chaque mois à votre disposition dans ce dossier lors des séances plénières du Conseil municipal. Alors, s'il vous plaît, venez une fois pour toutes le consulter et vous pourrez vous convaincre du bien-fondé des positions de la Ville de Genève dans ce cadre-là.

Je ne veux pas alimenter plus longuement la polémique. Après vous avoir entendus, les uns et les autres, je dirai simplement que, du côté de l'Alternative, les arguments étaient peut-être plus convaincants que du côté de l'Entente. En effet, le rapport de gestion du Conseil administratif comporte effectivement un certain nombre de points nous permettant d'affirmer que les travaux que nous avons réalisés et les objectifs politiques que nous avons visés sont effectivement ceux pour lesquels nous avons été élus. Je comprends que l'on tousse un peu sur certains bancs, néanmoins, les arguments avancés par la droite pour essayer de contrer notre politique non seulement ne nous ont pas convaincus, mais ils étaient totalement erronés, comme je l'ai démontré.

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** J'ai eu beaucoup de plaisir à vous écouter, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, et je vais répondre à quelques questions que vous vous êtes posées, peut-être aussi pour rectifier certains chiffres donnés – probablement par erreur – par certains d'entre vous.

Un préopinant a dit tout à l'heure que l'autofinancement de la Ville avoisinait les 276 millions de francs. Vous avez bien compris que c'était une erreur, il s'agissait d'un pourcentage, c'est-à-dire du taux d'autofinancement. Le montant de l'autofinancement s'élève quant à lui à 176 millions de francs, précision importante que je devais apporter pour le *Mémorial*.

Une remarque a été émise concernant les produits dérivés; vous avez raison de vous en préoccuper, parce qu'il est vrai que ceux-ci ont causé des problèmes dans certaines collectivités publiques. Mais il ne s'agissait pas du tout des mêmes que ceux que nous avons adoptés actuellement au département des finances. Pour vous rassurer, tout en vous écoutant, j'ai décidé de vous faire prochainement un rapport à présenter à la commission des finances ou ici, au Conseil municipal, justement sur les instruments financiers dérivés que nous utilisons. Ces derniers concernent essentiellement les taux d'intérêts et ce qu'on appelle les «swaps de taux d'intérêts». Je reviendrai donc avec un rapport détaillé de manière à vous rassurer en la matière.

Tout à l'heure, quelqu'un a mentionné les appels d'offres; je m'étonne que M. Ferrazino n'en ait pas parlé, parce que je crois qu'il est très important, à ce propos, de rappeler ce qui suit. Il est vrai que nous sommes soumis à l'Accord intercantonal sur les marchés publics, ainsi qu'aux règles de l'Organisation mondiale du commerce, mais il est vrai aussi que nous devons nous préoccuper des entreprises locales.

A due concurrence, lorsque les entreprises genevoises – et pourquoi pas de la ville de Genève? – sont performantes, nous avons tout intérêt à leur confier du travail. En effet, nous y trouvons notre compte, nous entretenons l'emploi et, surtout, cela engendre pour la Ville des rentrées fiscales. Personnellement, cela ne me choque pas, et je trouve que c'est même plutôt bien. D'ailleurs, les Américains, qui ont toujours le sens de l'humour, ont trouvé un néologisme que je me plais à répéter souvent lorsqu'on parle de globalisation: il faut penser global mais agir local. Ce qui donne un nouveau mot: nous avons à penser «glocal». Rappelez-vous ce néologisme qui s'applique parfaitement à ce qui se passe en la matière, tant au département de l'aménagement, des constructions et de la voirie que dirige M. Ferrazino qu'au département des finances en ce qui concerne le Service des achats, qui en dépend. C'est bien sûr également le cas pour le département des affaires culturelles et pour celui des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, donc, finalement, pour l'ensemble de la Ville de Genève.

L'accès aux données fiscales fait l'objet d'un vieux débat; c'est un vrai serpent de mer, et vous le savez très bien. Nous avons écrit à plusieurs reprises à ce sujet au prédécesseur de M<sup>me</sup> Calmy-Rey ainsi qu'à M<sup>me</sup> Calmy-Rey elle-même et, malheureusement, cette démarche est restée lettre morte. C'est bien dommage, car l'accès aux données fiscales nous permettrait probablement d'affiner nos prévisions en la matière et d'éviter, lors de changements dans la conjoncture économique, des soubresauts évidemment extrêmement néfastes pour la gestion de nos affaires municipales.

Mon cher collègue libéral Kaplun, vous nous avez parlé tout à l'heure de la volonté de réduire la dette, laquelle, à vous entendre, semble être uniquement

l'apanage de mon cher groupe libéral. Pour ma part, j'ai envie de vous dire, mon cher collègue libéral, que le Conseil administratif y pense quotidiennement et moi peut-être même le jour et la nuit, parce que cette question m'inquiète depuis de très nombreuses années.

Nous nous étions fixé des objectifs qui, sans être ambitieux, exigeaient déjà un effort. Nous avons largement dépassé cet objectif, à savoir la réduction de la dette à hauteur de 100 millions de francs sur quatre ans, puisque, en deux ans, nous l'avons réduite de 120 millions de francs. Cette année, nous la réduirons encore et nous ne ferons pas d'emprunts. Ce dernier fait est peut-être une conséquence des non-investissements ou de la diminution des investissements observée durant les années précédentes. Je le répète encore une fois, nous connaissons les causes de ce phénomène et nous n'allons pas y revenir.

Les amortissements extraordinaires ne changent rien en matière de réduction de la dette, car c'est justement le désinvestissement qui fait que nous réduisons la dette.

En ce qui concerne le taux d'intérêt de la dette, sachez que, depuis quelques années, la direction du département des finances s'en préoccupe quotidiennement. Nous suivons tant le taux Libor que les mouvements financiers des capitaux pour voir dans quelle mesure nous pourrions améliorer la gestion de notre dette. Il est vrai qu'un demi-point, sur le marché des capitaux, a une influence immédiate sur la dette d'environ 1,7 milliard que nous avons. Cela fait gonfler le montant des intérêts négatifs qui, à l'époque, s'élevait à plus de 90 millions de francs et est actuellement redescendu en dessous de 80 millions de francs.

En conclusion, je remercie encore mon cher collègue libéral de nous avoir dit que le Conseil administratif devait essayer de maîtriser ses dépenses. Nous avons évidemment toujours cela à l'esprit, mais il faut dire que les demandes des citoyens sont fortes, que nous offrons nombre de prestations qui, jusqu'à preuve du contraire, n'ont pas pu être réduites. En effet, tant à droite qu'à gauche et au centre, il faut l'affirmer clairement, on nous demande d'assumer toutes ces prestations. Oui, je crois que nous devons faire très attention à la maîtrise des dépenses – et nous le faisons – et à notre manière d'allouer l'argent de la Ville. Mais je répète encore une fois que le Conseil administratif s'en préoccupe. Preuve en est que, depuis quelques années, malgré des exercices difficiles, nous avons redressé la barre et nous diminuons la dette. J'espère que nous diminuerons peut-être encore d'autres choses un jour – les impôts – mais cela, c'est de la musique d'avenir.

**Le président.** Je donne la parole à M. Lescaze, qui a été objectivement mis en cause.

**M. Bernard Lescaze (R).** Je ne sais pas quelle petite bête a piqué M. Ferrazino mais, dans sa réponse, il ne s'occupait plus tant du budget que de faire toutes sortes d'assertions auxquelles je vais m'employer à répondre en partie. Je ne suis pas en campagne électorale, Monsieur Ferrazino, mais je suis de la Ville et, effectivement, c'est votre gestion que je mets en cause.

Vous prétendez que je n'ai pu citer qu'un seul exemple de travaux trop chers, les 25 millions de francs de l'aménagement de la rue de Lausanne. J'affirme, en effet, que cet exemple-là est particulièrement parlant, comme l'est également celui du parc des Chaumettes, dont nous avons parlé à propos de la proposition PR-194 lors de la séance plénière d'hier soir.

Je vais vous donner simplement un autre exemple d'aménagement bien meilleur marché, mais quand même beaucoup trop cher: il s'agit du fameux petit escalier qui mène de l'Île au pont de la Coulouvrenière, pour lequel vous avez demandé un crédit complémentaire – ou supplémentaire – trois ou quatre fois plus élevé que le crédit initial.

Et je ne vous parlerai pas de l'aménagement de la Rôtisserie, Monsieur Ferrazino, puisque vous avez trouvé l'argent nécessaire ailleurs, sans véritablement passer par le Conseil municipal, même s'il est vrai que votre curieuse gestion dans le cas précis a été avalisée par les tribunaux, malgré l'excellent recours de notre collègue M<sup>e</sup> Froidevaux.

En ce qui concerne les demandes d'autorisation de construire et les préavis, je le relève pour le *Mémorial*, je constate que vous avez fait un petit lapsus, puisque vous avez parlé tout à l'heure des «préavis défavorables sous condition» alors que, dans le document que vous nous avez remis, il s'agit bien entendu de «préavis favorables sous condition». Ce petit lapsus où, de vous-même, vous employez l'adjectif «défavorables», est extrêmement significatif.

En ma qualité de membre de la Commission des monuments, de la nature et des sites, il m'est souvent arrivé – et c'est pour cela que je n'ai jusqu'à présent jamais eu besoin de consulter votre classeur, ce que je vais désormais faire ici – de constater que les conditions émises par la Ville par le biais de préavis prétendument favorables nuisent en fait au caractère favorable de ceux-ci. Je le maintiens et le maintiendrai, mais pour des cas précis qui n'intéressent pas forcément le Conseil municipal, en tout cas pas dans le cadre d'un débat général portant sur les comptes.

En revanche, Monsieur Ferrazino, vous avez ce soir prononcé une phrase que je considère comme grave: vous avez déclaré que vous n'aviez pas «une confiance aveugle dans le Canton», c'est-à-dire, en clair, en la personne de

M. Laurent Moutinot, chef du DAEL et qui, me semble-t-il, est socialiste et appartient à la même majorité que vous. Indépendamment des rapports que vous pouvez entretenir avec le DAEL, j'estime qu'il est grave qu'un magistrat de la Ville s'oppose ainsi au Canton, presque par principe. En effet, de nombreux blocages éprouvés au niveau du Canton sont dus au fait que, parfois, la Ville et l'Etat s'entendent si peu qu'ils ne se parlent pas. Je prends bonne note, pour le *Mémorial* et pour l'avenir des relations entre la Ville et l'Etat, que, ce soir, vous avez ouvertement déclaré que vous n'aviez pas «une confiance aveugle dans le Canton».

Par ailleurs, au-delà des questions concernant les autorités politiques du Canton, j'aimerais vous demander si vous n'avez jamais reçu de lettres de félicitations pour votre politique d'aménagement et de construction favorable au développement du logement, des lettres émanant par exemple de la Chambre genevoise immobilière ou d'autres organismes favorables au logement. Je n'en sais rien, car je n'ai pas connaissance de la correspondance que vous entretenez, mais je ne crois pas que ce soit le cas.

Or permettez-moi de vous dire que j'ai été très surpris, hier, 16 avril, de constater qu'une question orale posée par M<sup>me</sup> Salerno à la séance plénière de 17 h, à propos de l'immeuble du 5, rue Rousseau, reposait en partie sur un courrier que vous avez adressé le 11 avril, soit cinq jours auparavant, au DAEL. Je dois dire que la manière dont les courriers se transmettent et parviennent à notre information est un peu rapide, mais, cela, c'est un autre problème...

Vous m'accusez d'imprécision, Monsieur le conseiller administratif. Mais vous avez répondu lors de la séance plénière d'hier après-midi à la question orale de l'un de mes collègues du groupe radical, M. Maudet, qu'il existait des recours en matière d'adjudication. Or l'article 46, sauf erreur – je cite de mémoire – ou 36 du règlement précise en toutes lettres qu'il n'y a pas de recours possible. Personne ne vous l'a immédiatement fait remarquer hier après-midi, Monsieur Ferrazino, mais vous aussi, de temps en temps, vous n'êtes pas précis et vous proférez des contre-vérités.

Je tiens à ce que cela soit dit, parce que je n'admets pas que notre probité et notre honnêteté soient mises en cause. Nous faisons ici notre travail d'opposants. Je comprends bien que, face à la foule des courtisans qui vous entourent, cela vous déplaît, mais nous maintiendrons notre dévouement à notre travail, parce que les électeurs nous ont élus, nous, pour le faire, même si d'autres électeurs vous ont élu pour faire le vôtre, Monsieur Ferrazino, ce que, au demeurant – je m'empresse de le dire – vous faites très bien. Vous menez très bien votre politique, mais vous devez admettre que nous n'en voulons pas et que nous faisons notre travail pour défendre nos idées. (*Quelques applaudissements.*)

**Le président.** Je vous remercie. M. Pattaroni nous signale que le recours concernant l'aménagement de la Rôtisserie auquel a fait allusion M. Lescaze n'est pas dû à la plume de M<sup>e</sup> Froidevaux mais de M<sup>e</sup> Cottier.

**Le président.** La dernière intervention de ce débat revient à M. Ferrazino qui a lui aussi été objectivement mis en cause.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Je crains que ce soit une habitude, chez M. Lescaze, de mettre régulièrement en cause les magistrats, et particulièrement celui qui vous parle. Pour ma part, cela ne me dérange pas du tout, mais nos débats peuvent s'en trouver rallongés. Bref, nous y sommes accoutumés...

Je vous remercie, Monsieur Pattaroni, d'avoir de vous-même rectifié une nouvelle erreur de M. Lescaze. Manifestement, chaque fois que vous intervenez, Monsieur Lescaze, nous sommes obligés de corriger ultérieurement vos propos. Concernant le recours contre l'aménagement de la Rôtisserie dont vous avez parlé, Monsieur Lescaze, il faudrait quand même que vous le sachiez une fois pour toutes, l'avocat qui vous représentait n'était pas M<sup>e</sup> Froidevaux mais M<sup>e</sup> Cottier; M. Froidevaux était recourant, avec un radical... – vous souvenez-vous de son nom? C'était vous-même, Monsieur Lescaze! – et également avec un démocrate-chrétien, M. Pattaroni. Vous êtes allés jusqu'au Tribunal fédéral pour dire que ce que faisait le Conseil administratif, sous-entendu M. Ferrazino, n'était pas légal. Monsieur Lescaze, grand juriste, je vous le demande: que vous a répondu le Tribunal fédéral? Il vous a déboutés!

Je comprends que vous ayez de la peine à assumer vos défaites juridiques. En tout cas, lorsque vous voulez déplacer le débat politique sur le plan juridique, ce n'est apparemment pas avec succès, puisque, en l'occurrence, le Tribunal fédéral vous a renvoyé à vos études en vous disant que la loi avait été respectée par le Conseil administratif. Alors, s'il vous plaît, Monsieur Lescaze, ne m'obligez pas à vous le rappeler une nouvelle fois: ce que nous avons fait était parfaitement conforme à la loi.

Vous avez évoqué le parc des Chaumettes, dont il a été question hier soir. Ce dossier est tout récent, mais il concerne plutôt les comptes 2002, vous me l'accorderez, que les comptes 2001. Je répète que, pour 2001, je ne vous ai entendu citer aucun exemple de travaux d'aménagement trop onéreux. J'en prends acte.

En outre, je n'accorde effectivement pas une confiance aveugle au Canton, et bien heureusement! Cela démontre peut-être, Monsieur Lescaze, que vous avez

au gouvernement des gens éclairés, puisqu'ils ne font pas aveuglément confiance même aux magistrats cantonaux. Si vous aviez un peu de mémoire, vous nous féliciteriez de notre méfiance. En effet, l'exemple de la rue de Lyon n'est pas si ancien, où a eu lieu une querelle juridique entre les services de la Ville et ceux de l'Etat. Les premiers soutenaient la position des habitants et évoquaient la caducité d'une certaine autorisation de construire. Le Canton objectait que cette autorisation était au contraire valable. Les tribunaux ont été saisis de l'affaire, et qu'ont-ils dit? Que l'autorisation était caduque. La Ville avait donc raison.

Cet exemple démontre à mon sens que, quand on est aux commandes de la Ville, il est parfois utile de ne pas accorder une confiance aveugle aux autorités cantonales qui délivrent les autorisations de construire. Le deuxième exemple auquel vous avez fait allusion, Monsieur Lescaze, et dont M<sup>me</sup> Salerno a également parlé au cours de la séance plénière d'hier après-midi, le démontrera à son tour.

**Mis aux voix, le rapport de gestion est pris en considération et son renvoi à la commission des finances est accepté à l'unanimité.**

6. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 16 768 000 francs destiné:

- pour un montant de 8 790 000 francs à l'aménagement et à la reconstruction des voiries de la place des Nations et de ses abords, ainsi qu'à la réalisation du réseau public d'assainissement, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 340 000 francs représentant la part de la subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève et de 40 000 francs représentant la participation de l'Etat de Genève aux travaux d'infrastructure pour les TPG;
- pour un montant de 7 978 000 francs à l'aménagement de la place des Nations, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 3 000 000 de francs représentant la participation cantonale à l'aménagement de la nouvelle place des Nations et de 40 000 francs représentant la participation de Handicap international au déplacement de *Broken Chair*;

soit un montant brut total de 20 188 000 francs (PR-195)<sup>1</sup>.

*Suite de la préconsultation*

**M. Damien Sidler** (Ve). Les Verts voteront le renvoi de cet objet à la commission de l'aménagement et de l'environnement, comme cela a été proposé en première partie du débat de préconsultation à la séance plénière d'hier soir. Nous serons très attentifs à ce débat. Je m'adresse ici à M. Ferrazino, mais je remarque qu'il ne m'écoute pas; ce n'est pas très grave. Lors de la consultation menée il y a environ dix mois dans le quartier concerné, les Verts ont adressé un courrier à M. Ferrazino ainsi qu'à M. Moutinot pour leur signaler deux ou trois problèmes posés par ce projet concernant la place des Nations, selon nos constatations, et leur demander quelques explications à ce sujet. Nous avons reçu une plaquette informative sur ce projet où figurait une adresse à laquelle envoyer nos commentaires. C'est ce que nous avons fait, comme tout citoyen, mais nous n'avons jamais reçu de réponse, ni de la part de M. Moutinot, ni de votre part, Monsieur Ferrazino. Nous profiterons donc de votre audition à la commission de l'aménagement et de l'environnement pour vous poser à nouveau toutes nos questions.

Il y en avait une dizaine, qui concernaient des problèmes d'énergie, notamment au niveau des fontaines, de l'infiltration de l'eau dans les sols, des transports

---

<sup>1</sup> Proposition, 5428.

publics... et j'en oublie. Je constate en tout cas que la consultation en Ville de Genève ne fonctionne pas forcément aussi bien que nous pourrions le souhaiter. Heureusement, nous pourrions en reparler à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

**M. Alain Marquet** (Ve). Suite à la remarque de mon collègue Sidler, j'en reviens à ce courrier que les Verts avaient fait parvenir au Conseil administratif et qui mentionnait un certain nombre de préoccupations quant à l'aménagement prévu pour la place des Nations, une place importante dans notre cité. Je vous cite en vrac les éléments que nous y évoquions, en espérant que la commission de l'aménagement et de l'environnement les étudiera de façon détaillée.

Il s'agissait tout d'abord du problème d'imperméabilisation des surfaces. En effet, la proposition du Conseil administratif telle qu'elle est formulée pour l'instant nous paraît entraîner une dévitalisation du sol assez redoutable.

Nous évoquions aussi le problème de la gestion de l'eau, dont vous savez qu'il nous tient à cœur. Heureusement, c'est aussi le cas pour d'autres membres de ce parlement que nous nous réjouissons de voir nous rejoindre sur ce problème.

Nous parlions également, comme l'a fait M. Ducret, de la circulation des transports publics autour du périmètre de la place des Nations. Il faudra bien évidemment la prendre en compte.

Lors de la séance plénière d'hier soir, on a évoqué très rapidement et de façon à mon avis un peu légère la problématique de l'espace de manifestations qu'a représenté pendant de nombreuses années l'emplacement situé devant le Palais des Nations. A nos yeux, il est pour l'instant relativement bien adapté à cet effet, et nous craignons que l'aménagement prévu, au lieu de pérenniser cette affectation, empêche au contraire les manifestations de s'y dérouler encore.

Quant au déplacement de l'œuvre *Broken Chair*, je vous donne un avis qui m'est tout personnel: cette chaise, je la trouve extraordinaire, magnifique et très bien située. Elle constitue le symbole, bien souvent rassembleur, de toutes les manifestations qui se déroulent à cet endroit, et je ne vois pas l'utilité de la déplacer.

Une autre problématique nous est apparue plus tard, à la lecture de la demande de crédit du Conseil administratif: celle du choix de revêtement du sol en granit. Nous pouvons nous poser des questions sur la chaleur qu'il fera à cet endroit en été quand des manifestants s'y trouveront.

Enfin, ce qui nous gêne le plus, c'est le lien qui a été établi entre le présent objet et le transfert du Club international de tennis, lequel nous paraît une aberration. Nous n'aimons pas les objets reliés de cette manière et nous serons très attentifs à ce sujet également lors de la discussion que nous aurons à la commission de l'aménagement et de l'environnement concernant la présente proposition PR-193 et la proposition PR-195.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Monsieur le président, on me pose des questions, et vous me permettez d'y répondre; je le ferai très rapidement. MM. Sidler et Marquet ont évoqué le même point, c'est-à-dire le courrier adressé par les Verts au Conseil administratif et au Conseil d'Etat, auquel ils s'étonnent de ne pas avoir reçu de réponse.

Je vous rappellerai quand même – comme cela a déjà été fait dans la proposition PR-195, mais je vous le répète oralement, puisque, apparemment, vous ne l'avez pas relevé – que nous avons organisé quatre séances d'information publique concernant le projet d'aménagement de la place des Nations. Dans ce cadre, avec M. Moutinot et nos mandataires, nous avons précisément répondu à tous les courriers qui nous étaient parvenus – et Dieu sait si nous en avons reçus – de la part de l'ensemble des personnes concernées. Il est vrai que nous n'avons pas envoyé de bistrots et de réponses circonstanciées en les adressant personnellement à des individus précis, parce que je crois que nos réponses n'intéressent pas uniquement celui qui nous a posé telle ou telle question, mais également tous ceux qui participent au débat et à la concertation.

Nous avons donc souhaité organiser la concertation la plus large possible. Monsieur Sidler, vous vous étonniez de la politique suivie par la Ville de Genève en matière de concertation... Eh bien, justement, nous essayons de faire en sorte qu'elle soit la plus large possible afin d'évoquer les problèmes posés avec l'ensemble des intervenants. La commission de l'aménagement et de l'environnement s'est même rendue à l'une de ces séances de concertation publique. Vous y avez donc participé, puisqu'une quinzaine d'entre vous y étaient présents. A cette occasion, nous avons chaque fois évoqué le projet en question de manière évolutive.

Vous avez également évoqué la circulation des transports publics. Je peux vous dire que nous avons eu à cœur de privilégier le fait que les transports publics devaient pouvoir passer sur cette place de manière beaucoup plus facile et fluide que ce n'est le cas aujourd'hui. Nous l'avons fait en prévoyant que la circulation privée serait déviée sur le «barreau nord» de la place, tandis que le «barreau sud» serait réservé aux transports publics. Certains, toujours prêts à critiquer les projets que nous formulons, ont prétexté que ces mesures n'étaient pas suffisantes.

En tout état de cause, je tiens à vous informer aujourd'hui que le présent projet est pour l'heure bloqué par un recours du Touring Club Suisse, qui estime que cet aménagement est beaucoup trop généreux pour les transports publics et, par conséquent, défavorable aux transports individuels. Voilà où nous en sommes. Quant à nous, nous nous sommes efforcés – et nous continuerons à le faire – de favoriser autant que possible les transports publics dans le cadre de l'aménagement de la place des Nations. Néanmoins, je le répète, nous devons respecter les voies de droit existantes et donc faire face, à l'heure où nous parlons, à un recours du Touring Club Suisse.

Concernant les manifestations qui se déroulent à la place des Nations, je n'entends pas vous redire ce soir ce que j'ai déjà affirmé hier soir. J'essaierai de vous convaincre en commission que le projet que nous avons défendu ne vise de loin pas à restreindre la surface nécessaire à l'accueil des manifestants. Bien au contraire; nous souhaitons, par un aménagement de qualité, revaloriser cet endroit qui a une valeur de lieu de manifestation historique et traditionnelle reconnue par tout le monde, y compris par l'Organisation des Nations Unies. Je peux comprendre que vous ayez des craintes à ce sujet, mais permettez-moi quand même, au bout de la troisième explication que je vous donne, d'insister pour les dissiper. Nous serons là, avec nos mandataires, pour répondre à toutes vos questions à ce sujet dans le cadre des travaux de votre commission.

**M<sup>me</sup> Renate Cornu (L).** Le groupe libéral est évidemment favorable au renvoi de cet objet à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Toutefois, un point nous interpelle en particulier: sur un budget de plus de 20 millions de francs, il nous semble un peu mesquin, voire incroyable, que la Ville soit obligée de demander à Handicap International de prendre en charge le transport d'une sculpture, et pas n'importe laquelle. L'œuvre *Broken Chair* est devenue un symbole, une icône du monde barbare. Pour Handicap International, c'est un symbole encore plus fort, puisque cette fondation a pour objectif de contribuer autant que possible à l'amélioration des conditions de vie des handicapés. Pour y parvenir, elle recherche des fonds qu'elle utilise à bon escient, à savoir pour des humains, pas pour le transport d'œuvres d'art.

Dans ces conditions, nous estimons que *Broken Chair* trouve bien évidemment sa place sur l'esplanade des Nations, là où elle est actuellement. Nous sommes d'avis que les frais de son déplacement, le cas échéant, doivent être pris en charge par le maître d'œuvre. D'autre part – petite parenthèse – l'artiste qui est l'auteur de *Broken Chair*, Daniel Berset, n'a toujours pas été payé pour son œuvre. Ce mépris affiché vis-à-vis des artistes est consternant. Il existe deux fonds de la Ville formés du 1% du prix de toutes les constructions; que l'on ne nous dise pas que ces moyens n'existent pas! Seulement, ils sont à la disposition

des petits copains ou servent à l'entretien de contacts flatteurs avec des artistes dans le vent. Les personnes qui gèrent ces fonds devraient être un peu mieux contrôlés.

**M. Damien Sidler** (Ve). Je voudrais juste répondre à M. Ferrazino. Il nous dit que nous pouvons poser des questions et qu'il y répondra; or ce qu'il fait, ce n'est pas de la consultation, mais de l'information. Nous avons soulevé quelques problèmes qui se sont posés à nous à la lecture du dossier concernant la place des Nations, mais, maintenant que nous sommes saisis de la proposition y relative, nous remarquons qu'aucune de nos remarques n'y a été prise en compte. On ne peut donc pas appeler cela de la consultation ou, alors, il ne sert absolument à rien de procéder à ce type de consultation, en ajoutant que nous ne travaillerons à ce projet que dans le cadre des travaux de commission. Vis-à-vis du simple citoyen, il s'agit ici d'une simple information et non pas de consultation.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Nous avons tenu compte de votre demande concernant le problème des fontaines, puisque nous avons non seulement retenu d'installer des systèmes en circuit fermé, mais nous en avons fait revoir les puissances pour diminuer la consommation d'énergie. Cela justement pour répondre à une préoccupation du groupe des Verts, notamment, qui était également partagée par le Conseil administratif. J'espère vous avoir ainsi rassurés.

Je voulais aussi répondre à M<sup>me</sup> Cornu, qui a laissé entendre que la Ville n'avait pas payé l'artiste Daniel Berset pour son œuvre intitulée *Broken Chair*. Il ne s'agit cependant pas d'une œuvre propriété de la Ville de Genève, car elle a été réalisée sur la base d'un rapport contractuel entre Handicap international et le sculpteur. Si ce dernier n'a pas été payé, c'est un problème qui concerne exclusivement les deux contractants, et la Ville de Genève n'a rien à voir avec cette question-là.

Deuxièmement, vous devriez savoir, pour avoir été membre de ce Conseil, qu'il s'agissait d'une œuvre provisoire. Vous savez aussi que, à Genève, le provisoire a tendance à durer et que, dans ce cas-là, il dure encore plus longtemps que certain le souhaiterait. Au contraire, la Ville a essayé de convaincre M. Moutinot de pouvoir faire en sorte que le provisoire qui a beaucoup duré puisse encore durer un certain temps. Quoi qu'il en soit, cela restera une œuvre provisoire.

Je terminerai en disant qu'à partir d'une proposition de départ de plus de 13 millions de francs concernant ce projet nous sommes parvenus à obtenir une

contribution de cette association à concurrence de 40 000 francs; et on nous dit que c'est trop! Nous en prenons note, mais, quand on vient avec des propositions où l'on paie tout nous-mêmes, on nous demande pourquoi on ne bénéficie pas de contributions extérieures et, lorsqu'on obtient une telle contribution, on se demande pourquoi la Ville ne paie pas tout elle-même. Si vous voulez tout payer, faites-le! Pour notre part, au Conseil administratif, nous avons simplement prévu de vous présenter une proposition permettant à nos partenaires de contribuer à la facture. Si certains, ici, ne sont pas du même avis et veulent que la Ville paie la totalité de ces aménagements, nous en prendrons acte. Nous ne sommes pas plus royalistes que le roi! (*Applaudissements.*)

**Le président.** Le débat qui devait être mené en commission a déjà été largement entamé ce soir. Il apparaît donc que cette proposition et le rapport correspondant reviendront rapidement en séance plénière.

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement sont acceptés sans opposition (1 abstention).

## 7. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

## 8. Interpellations.

Néant.

## 9. Questions écrites.

Néant.

**Le président.** Avant de lever la séance, M. le maire me prie de vous communiquer que le Conseil administratif a décidé ce matin de verser 50 000 francs à la Croix-Rouge suisse, afin d'aider les victimes palestiniennes de Naplouse, Bethléem et Jénine. (*Applaudissements.*)

Je rappelle aux membres de la commission des sports et de la sécurité qu'ils sont priés par M. Queloz, leur président, de se réunir à 19 h à la salle Nicolas-Bogueret.

Séance levée à 19 h.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif .....	5458
2. Communications du bureau du Conseil municipal .....	5467
3. Questions orales .....	5468
4. Présentation de la liste des jurés des tribunaux pour l'année 2003 .....	5471
5. Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2001 (PR-192) .....	5472
6. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 16 768 000 francs destiné:	
– pour un montant de 8 790 000 francs à l'aménagement et à la reconstruction des voiries de la place des Nations et de ses abords, ainsi qu'à la réalisation du réseau public d'assainissement, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 340 000 francs représentant la part de la subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève et de 40 000 francs représentant la participation de l'Etat de Genève aux travaux d'infrastructure pour les TPG;	
– pour un montant de 7 978 000 francs à l'aménagement de la place des Nations, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 3 000 000 de francs représentant la participation cantonale à l'aménagement de la nouvelle place des Nations et de 40 000 francs représentant la participation de Handicap international au déplacement de <i>Broken Chair</i> ;	
soit un montant brut total de 20 188 000 francs (PR-195). Suite de la préconsultation .....	5878
7. Propositions des conseillers municipaux .....	5883
8. Interpellations .....	5883
9. Questions écrites .....	5884

La mémorialiste:  
Marguerite Conus